

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Site n°FR5400419 VALLEE DE LA TUDE



Volume 3 : Annexes administratives



Mai 2010

SOMMAIRE

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE.....	5
COMPTE-RENDUS DES COMITES DE PILOTAGE.....	7
COMPTE-RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL « OBJECTIFS ».....	9
COMPTE-RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL « ACTIONS ».....	31
LETTRE D'INFORMATION.....	59

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE**

**PREFECTURE DE LA CHARENTE
16017 ANGOULEME CEDEX**

ARRETE PREFECTORAL

**Relatif à la modification de la composition du comité de pilotage
NATURA 2000 n° FR 5400419
« LA VALLEE DE LA TUDE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS »**

* * * * *

*LE PREFET DE LA CHARENTE
Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU la Directive (CEE) n° 92-43 CEE modifiée du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des espaces naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 414-3, L 414-4 et R 214-18 à R 214-36 ;

VU la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu les propositions du directeur régional de l'environnement et du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2005 portant création de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR 5400419 dénommé « La vallée de la Tude et ses principaux affluents » ;

Vu la désignation de l'opérateur intervenue le 16 janvier 2006 ;

Considérant que les élus consultés lors de la réunion du comité de pilotage du 15 novembre 2005 n'ont pas souhaité pendre en charge l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée de la Tude » ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de Charente ;

ARRETE

Article 1 – Le comité de pilotage comprend les membres suivants (ou leurs représentants) :

ADMINISTRATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- Le préfet de la Charente, président,
- Le directeur régional de l'environnement,
- Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Charente ,
- Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- Le directeur départemental de l'équipement de Charente,
- Le chef du service départemental de garderie de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de Charente,
- Le directeur régional du conseil supérieur de la pêche,
- Le président du centre régional de la propriété forestière

ELUS

- Le président du Conseil Général de Charente,
- Les Conseillers généraux des cantons d'Aubeterre sur Dronne, de Chalais, de Montmoreau-St-Cybard et de Villebois-Lavalette.
- Les maires des communes de Aignes et Puypéroux, Bazac, Bellon Bors de Montmoreau, Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Medillac, Montboyer, Montmoreau St Cybard, Orival, Rioux Martin, Ronsenac, St Amant de Montmoreau, St Avit, St Laurent de Belzagot et St Martial
- Le président des communautés de communes d'Horte et Lavalette, du Montmorélien, du pays d'Aubeterre et du pays de Chalais,
- Le président du syndicat mixte du pays Sud Charente.

ACTIVITES ECONOMIQUES

- Le président de la chambre d'agriculture de Charente,
- Le président de l'association « Avenir du Territoire Sud-Charente »,
- Le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Charente,
- Le président du syndicat des propriétaires forestiers, sylviculteurs de Charente,
- Le président de l'ADASEA de Charente,
- Le président de l'UDSEA de Charente,
- Le président du CDJA de Charente,
- Le porte-parole de la confédération paysanne de Charente,
- Le président de la coordination rurale de Charente,
- Le président du MODEF de Charente,
- Le président de la SAFER du Poitou-Charentes,
- Le président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Tude,
- Le président de la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles.

- Le président des syndicats d'alimentation en eau potable des collines du Montmorélien, de la région de chalais, des Essards, de la région de Salles Lavalette, de la font des abimes, de la région de Ronsenac,
- Le président du syndicat départemental de valorisation des déchets ménagers,
- Le président du comité départemental du tourisme,
- Le président de l'association des piégeurs de la Charente,
- Le président de l'association pour le mise en valeur des forêts du Sud Charente ».

ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET D'ACTIVITES DE LOISIRS

- Le président de la fédération départementale des chasseurs de Charente,
- Le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Charente,
- Le président du conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes,
- Le président de l'association charente nature,
- Le président de la confédération charentaise de la randonnée,
- Le président de l'association « AVEC et ses environs ».

Article 2 : L'opérateur pour la réalisation du document d'objectifs a été désigné à l'issu d'un appel d'offre conforme au code des marchés publics ; il s'agit de l'atelier BKM.

Article 3 – Le comité de pilotage peut inviter toute personne à participer à ses travaux.

Il pourra être créé, en tant que de besoin, des groupes de travail thématiques qui rendront compte devant le comité de pilotage.

Article 4 - L'arrêté préfectoral du 17 octobre 2005 sus visé est abrogé.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture de la Charente, le directeur régional de l'environnement et le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Angoulême, le
P/ le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Yves LALLART

**COMPTES-RENDUS
DES COMITES DE PILOTAGE**



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Direction des actions interministérielles
Bureau de l'Urbanisme
Et de l'Environnement
Affaire suivie par
Mlle Sylvette TACHET
Tél : 05 45 97 62 90
Télécopie : 05 45 97 62 82
Courriel : sylvette.tachet@charente.pref.gouv.fr

Angoulême, le 17 DEC. 2007

Compte-rendu de la réunion du comité local de pilotage Natura 2000 Site n° FR 5400419 «Vallée de la Tude »

Le comité local de pilotage Natura 2000 du site dénommé «Vallée de la Tude», s'est réuni le 6 décembre 2007 à 15 heures sous la présidence de Monsieur Yves SEGUY, Secrétaire Général de la Préfecture.

Étaient présents :

M. JP. PEROT représentant la CDC du Montmorélien
M. J. Bernard. DADE, maire de AIGNES ET PUYPEROUX
M. Gilbert LUCAS, maire de BAZAC,
M. Christian MAUSSION, maire de BORS DE MONTMOREAU,
M. Michel ROUZEAU, maire de COURGEAC,
M. Alain NANCEL PENARD, maire de COURLAC
M. Michel DUBREUIL, maire de MONTBOYER
M. Jean Paul LETARD, maire d'ORIVAL
M. Philippe MICHELET, maire de ST LAURENT DE BELZAGOT
M. Yann ROLLAND chargé de mission à la DIREN
M. A. VALLADIER, Responsable unité territoriale sud ouest DDE Cognac
Mme Marie Christine ETIENVRE, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
M. S. GIROD, technicien de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
M. Olivier COUTEAU, technicien de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
M. Pierre LANDRE, délégué du SDPPR 16 et secrétaire trésorier du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Charente
M. Gaël PANNETIER, Technicien de rivière au SIAH de la Tude
M. Bernard BARREAU, fédération départementale des chasseurs
M. David SUAREZ, chargé d'étude à Charente nature
Mme Agnès NORMANDIN, technicienne à la FGDON 16
M. Joël MOTY, secrétaire de la FGDON 16
M. J.M. MOUNIER, technicien de l'association forestière Sud 16
Pour l'opérateur, BKM, :

Mme Magali SCHOUVERT, chargée d'étude à l'Atelier BKM
Mme Christele DEPIERRIS, chargée d'étude à l'Atelier BKM

Assistait également à la réunion :

Mlle Sylvette TACHET, adjointe au chef de bureau de l'environnement et de l'urbanisme de la préfecture

Se sont excusés :

M. Jean Michel BOLVIN, Conseiller général du canton de Montmoreau-St-Cybard

M. Joël BONIFACE, conseiller général du canton de Chalais

M. Jean Claude DELANNOY, maire de Chalais

M. Jean Claude RAMBAUD, Conseiller général du canton de Villebois Lavalette

M. Yves BELAVOIR, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

Mlle Mélanie ADAM, conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes

- - - - -

Monsieur le Président accueille les participants et les remercie de leur présence.

M. NANCEL PENARD, rappelle l'avis défavorable émis par son conseil municipal lors de la consultation précédant la création du site.

Monsieur le Président l'assure que la réunion du comité de pilotage de ce jour, devrait permettre de lui fournir les éclaircissements qu'il souhaite. Cette réunion a pour objet d'apporter des suppléments d'information en ce qui concerne les inventaires biologiques et socio-économiques.

Il donne alors la parole aux chargées d'étude de l'atelier BKM.

Mme SCHOUVERT rappelle les objectifs de Natura 2000. Il s'agit de constituer un réseau de sites présentant un intérêt patrimonial et, pour chacun de ces sites, de déterminer les actions qui concilient les activités économiques et la préservation des espèces ou des habitats d'espèces. Aujourd'hui il s'agit pour l'opérateur de présenter le résultat des études qui ont été lancées en 2006. Elles ont été menées selon trois axes : une synthèse bibliographique, des rencontres avec les représentants des différentes activités et un inventaire réalisé sur le terrain. Pour celui-ci les études liées à la faune étaient conduites par Charente nature et celles relatives à la flore et aux habitats naturels, aux saisons favorables, par l'atelier BKM. Ceci explique le temps consacré à ces inventaires.

Pour M. LANDRE, la question posée par le maire de COURLAC était liée à la problématique du lancement du réseau Natura 2000 qui était vécu comme une intrusion. En fait il s'agit de protéger l'existant en conciliant cette protection avec le développement économique. La procédure de concertation mise en place pour élaborer les DOCOB, avec un premier stade consacré aux inventaires, puis la réunion de groupes de travail chargés de proposer des actions et qui intègrent les représentants locaux, les maires mais aussi les membres des associations, a permis d'avoir une meilleure appréciation de Natura 2000 qui rappelle-t-il doit être envisagé sous l'angle du volontariat. Des mesures obligatoires ne pourraient être prises qu'à travers un arrêté de protection de biotope.

Le maire de COURLAC rappelle que, lors de la consultation de 2001, le conseil municipal avait souhaité avoir des précisions sur les limites du site, les contraintes résultant de cette réserve pour les activités agricoles, sylvicoles, la chasse, la pêche...

M. LANDRE intervient à nouveau pour indiquer que Natura 2000 était vu au départ sous l'angle de la contrainte et qu'aujourd'hui il s'agit de favoriser le volontariat. Il faut prendre garde que les actions soient bien liées aux habitats et espèces présentes et veiller à ce que le mot «interdiction» soit banni, sinon il faut préciser le champ d'application et la durée des interdictions prononcées.

Le maire de MONTBOYER souligne que l'expérience du site des coteaux du Montmorélien a beaucoup apporté en éclaircissements.

Monsieur le Président affirme que tout sera mis en œuvre pour apporter les éclaircissements qui pourraient encore paraître nécessaires aux collectivités et à tous les acteurs de terrains. Il s'agit d'une démarche partenariale et il faut que chacun dispose de toutes les informations utiles. Natura 2000 ne vise pas à sanctuariser un territoire.

Mmes SCHOUVERT et DEPIERRIS reprennent leur présentation des inventaires réalisés lors de l'étude du site (cf. DIAPORAMA joint).

Les différentes questions ou interventions auxquelles la présentation faite par les chargées d'études de l'atelier BKM a donné lieu, sont évoquées ci-après :

Ainsi, le maire de COURLAC s'étonne que tous les petits cours d'eau soient présentés alors qu'il pensait que le site comprenait la vallée de la Tude et quelques uns de ses affluents les plus importants.

M. ROLLAND et Mme SCHOUVERT lui précisent qu'il faut distinguer le périmètre du site et le périmètre d'étude qui est plus large de façon à mieux prendre en compte la réalité biologique le milieu.

M. LANDRE souligne qu'une extension du périmètre ne pourrait éventuellement être envisagée qu'après l'adoption du DOCOB.

M. COUTEAU note que l'inventaire halieutique réalisé est dépendant des affluents retenus pour l'étude.

Mme ETIENVRE rappelle que cela fait maintenant quelques années que la Charente participe à la campagne de restauration du vison d'Europe avec l'appui du GREGE et que les piégeurs n'utilisent plus que des cages à trou. Le vison d'Amérique avait été déclaré nuisible il y a 3 ans. Ce classement a été abandonné. Leur capture est désormais soumise à l'obtention d'une autorisation à des fins scientifiques.

M. VALLADIER indique qu'à son avis l'un des enjeux fondamentaux du site est lié aux prélèvements d'eau. Il souligne qu'il faut distinguer, dans ce domaine, eaux souterraines et nappe superficielle.

Mme SCHOUVERT précise que cette distinction a bien été prise en compte.

M. LANDRE rappelle le caractère emblématique du vison pour ce site.

M. SUAREZ note dans l'inventaire la présence d'orchidées liées aux pelouses calcicoles. S'il existe des similitudes avec des milieux présents sur le site des coteaux du Montmorélien, il faudra veiller à la cohérence des actions proposées.

Revenant sur les prélèvements d'eau, Mme ETIENVRE souhaite distinguer les prélèvements agricoles des prélèvements en eau potable. Ces derniers sont en effet restitués au milieu. Elle souligne également que le bassin étudié ne relève pas de la directive nitrates mais peut être soumis aux mesures relevant de la PAC (politique agricole commune).

M. PANNETIER se dit étonné par le linéaire de cours d'eau annoncé par BKM.

Mme DEPIERRIS indique qu'ont été retenus tous les cours d'eau, permanents ou non, en fait tout ce qui sur une carte IGN est en trait bleu continu ou en pointillés.

Les chargées d'étude de BKM présentent la suite des travaux d'élaboration du DOCOB et en particulier proposent deux répartitions des groupes de travail, à la fois thématique et géographique.

M. LANDRE souhaite rappeler que les groupes de travail sont ouverts à toutes personnes intéressées. Il faut que les acteurs locaux participent.

L'opérateur demande aux maires de relayer les dates de réunion, qui se tiendront pendant le premier trimestre 2008, auprès des agriculteurs, des associations, etc.. ; ces dates leurs seront communiquées dans le courant du mois.

Monsieur le Président insiste auprès des membres du comité de pilotage pour qu'ils s'investissent dans les groupes de travail afin de définir des mesures qui soient le fruit d'un travail collectif et partenarial et soient acceptées par tous.

Mmes SCHOUVERT et DEPIERRIS ajoutent que les propositions d'actions donneront lieu à l'élaboration d'un cahier des charges et que des contrats seront proposés avec attribution d'une participation financière.

M. ROLLAND confirme qu'il existe plusieurs types de contrats : les mesures agro-environnementales territorialisées (qui remplacent les CAD) les contrats forestiers, les contrats Natura 2000 ainsi que l'engagement à respecter la charte Natura 2000. Ces outils seront présentés au prochain comité de pilotage.

Celui-ci devrait avoir lieu en avril 2008 selon l'opérateur.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président clôt la séance à 17 h 30.

Le Président



Yves SEGUY



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Service de coopération des politiques publiques
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par
Mme Annie VERGNAUD
Tél : 05 45 97 62 41
Télécopie : 05 45 97 62 82
Courriel : annie.vergnaud@charente.pref.gouv.fr

Angoulême, le 10 SEP. 2008

Le préfet de la Charente

à

Destinataires in fine

Objet : Natura 2000

Comité local de Pilotage du site FR 5400419 « La vallée de la Tude »

P. jointe : 1

Le comité local de pilotage du site Natura 2000 dénommé « Vallée de la Tude s'est réuni le 11 juillet 2008 à la salle Henri Dunant à Montmoreau St Cybard.

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, une copie du compte rendu de cette séance de travail.

P/ LE PREFET,
LE CHEF DE BUREAU,

Annick DOBIGEON



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Service de coopération des politiques publiques
Bureau de l'environnement
Affaire suivie par :
Annie VERGNAUD
Tél : 05 45 97 62 41
Courriel : annie.vergnaud@charente.pref.gouv.fr

Angoulême, le 10 SEP. 2008

**COMITE LOCAL DE PILOTAGE NATURA 2000
LA VALLEE DE LA TUDE**

REUNION DU 11 juillet 2008

Le comité local de pilotage Natura 2000 du site n° FR 5400419 dénommé « La vallée de la Tude », s'est réuni le 11 juillet 2008 à 10 heures dans la salle Henri Dunant de Montmoreau St Cybard sous la présidence de Monsieur Yves SEGUY, secrétaire général de la Charente.

Participent à la réunion :

M. Yann ROLLAND, direction régionale de l'environnement,
Mme Marie-Christine ETIENVRE, direction départementale de l'agriculture et de la forêt,
M. Olivier COUTEAU, agent technique à l'ONEMA.
M. André THILLOU, CRPF
M. Guy DUPUY, maire de Bors de Montmoreau,
M. Michel TOUZEAU, maire de Courgeac,
M. Daniel VINET, maire de Montmoreau St Cybard,
M. Joël MOTY adjoint au maire de Chalais
M. Christian DEPIS-FORT, conseiller municipal de la commune de Juignac,
M. Jean-Claude CAILLON, adjoint au maire de St Amant de Montmoreau,
M. Dominique BLANLOEUIL, adjoint au maire de St Laurent de Belzagot,
M. Philippe LAGARDE, adjoint au maire de St Martial,
M. Pierre LANDRE, syndicat des forestiers privés de la Charente,
M. Stéphane MESLIER, technicien du FDGDON,
M. Claude ROCHER, représentant du président du SAEP de la font des abîmes,
M. Eric GENDRON, délégué du SAEP de la région de Salles Lavalette,
M. Guy MONJOU, président de la fédération départementale des chasseurs,
Mme Cécile CHALAIN, fédération départementale des chasseurs,
M. David SUAREZ, Association Charente Nature,
Mme Magali PASCAUD technicienne à la fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
M. Pierrick BIBARD, chargé de mission à l'EPIDOR.

Opérateur :

Mme Magali SCHOUVERT, atelier BKM

Assistent également à la réunion :

Mme Annick DOBIGEON, chef de bureau de l'environnement à la préfecture,
Mme Annie VERGNAUD, préfecture, secrétaire de réunion.

Se sont excusés :

M. Jean-Michel BOLVIN, conseiller général du canton de Montmoreau St Cybard,
M. Hervé DELMAS, technicien à la chambre d'agriculture,
Mlle Mélanie ADAM, CREN

* * * * *

M. le maire de Montmoreau St Cybard accueille les membres du comité de pilotage.
M. le président remercie toutes les personnes de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

Mme SCHOUVERT présente son diaporama (ci-joint) :

- Point sur l'avancée de la procédure
- Rappel des enjeux
- Présentation des objectifs de gestion

Elle rappelle que les analyses biologiques ont été réalisées sur un espace plus vaste que le périmètre du site, incluant ainsi tous les affluents, ruisseaux et fossés.

M. PANNETIER indique une erreur dans la diapositive 5 : La Vallade est un lieu-dit, le cours d'eau s'appelle le Poirier.

Il précise que le syndicat a mis en place depuis 2005 un cahier des charges pour éviter les perturbations lors des interventions (matériel utilisé, période d'intervention, ...).

Concernant les boisements alluviaux, il demande si une aide financière existe pour l'entretien écologique des rypissilves.

Il souhaite que les études de qualité des eaux soient menées par sous bassin et non d'une manière générale afin de permettre de lutter contre la pollution en identifiant l'origine.

M. BIBARD précise qu'il anime le plan de gestion Isle-Dronne. Il reconnaît l'importance de prendre des mesures permettant de garantir une quantité d'eau dans les cours d'eau tout en insistant sur les transformations apportées aux cours d'eau depuis 40 ans. Il préconise la mise en place de réserves de substitution pour limiter l'impact de l'irrigation sur la ressource.

M. PANNETIER regrette l'absence d'information sur l'hydromorphologie du cours d'eau (forme, mouvement de l'eau, capacité de la rivière à déplacer les éléments liquides et solides sur l'ensemble de son parcours). Il précise que le lit de la Tude s'enfonce jusqu'à 2 à 3 m par endroit.

M. LANDRE propose une réflexion d'ensemble sur le cours d'eau et son bassin versant.

En l'absence de remarque ou question supplémentaire, M. le président soumet les objectifs généraux au vote. Ceux-ci sont validés à l'unanimité des membres présents.

Mme SCHOUVERT présente la suite de la procédure. Les groupes de travail vont se réunir à nouveau afin de définir les actions à mettre en œuvre sur le site. Celles-ci découleront des objectifs validés précédemment.

Elle précise à Mme ETIENVRE que l'extension du site à l'ensemble du bassin versant fera l'objet d'une fiche action du document d'objectifs.

M. ROLLAND rappelle que ces actions seront mises en œuvre au travers des contrats agricoles, forestiers, Natura 2000 ou de la charte Natura 2000.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 11h15.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Seguy', written in a cursive style.

Yves SEGUY

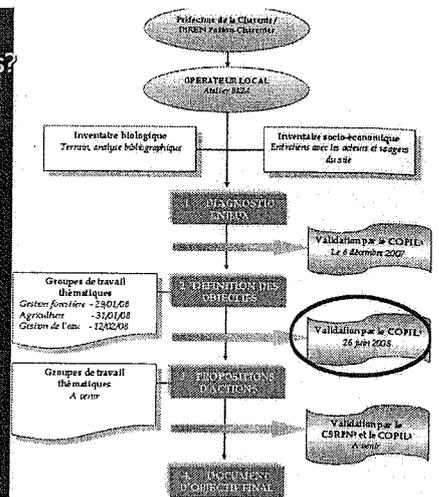



Document d'objectifs Natura 2000 « Vallée de la Tude »

Définition des objectifs


 atelier de paysage, aménagement
 écologie et développement durable
 26 juin 2008

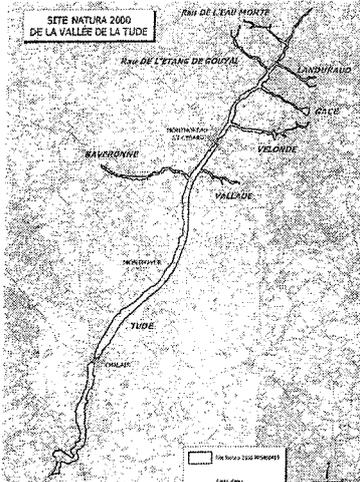
Le DOCOB, où en sommes nous?



Plan

- Rappel des enjeux
- Définition des objectifs
- Mise en place des groupes de travail pour la définition des actions

RAPPEL DES ENJEUX



Le site Natura 2000

- Le site comprend l'intégralité de la Tude (41 km) et certains de ses affluents : La Gaveronne, la Vallade, la Velonde, la Gace, le ruisseau de l'étang de Gouyal, le Landuraud et le ruisseau de l'eau morte
- Un ensemble alluvial s'étirant sur plus de 126 km, essentiellement agricole
- un site de 1557 ha répartis sur 21 communes

Rappel :

Conclusions du diagnostic et enjeux

- Eau et hydrosystème
 - Un déficit hydrique estival marqué ; des assècs liés à la nature du sous sol, aggravés par les prélèvements et les aménagements hydro-agricoles passés
 - Des crues hivernales et printanières
 - Présence de bras morts réactivés en période de crue
 - Une qualité des eaux marquée par la dégradation de certains paramètres : nitrates, pesticides, pollution domestique – mais en cours d'amélioration...



Rappel : Conclusions du diagnostic et enjeux

Eau et hydrosystème (suite)

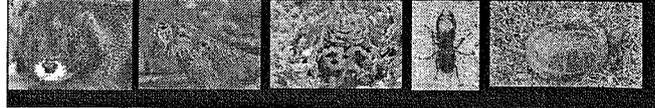
- Des espèces invasives en expansion ou à surveiller : ragondin, écrevisses exotiques, jussie.
- Mais des acteurs mobilisés et de nombreuses actions engagées : EPIDOR, programme décennal du STAH, la profession agricole, le GRAP, la DDAF, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Rappel : Conclusions du diagnostic et enjeux

Biodiversité

- 25 habitats naturels, dont 9 d'intérêt communautaire et 16 habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- 94 espèces animales sensibles dont 38 d'intérêt communautaire.
- Le vison d'Europe, présence constatée mais maintien contraint par la régression des habitats favorables et la qualité de la ressource en eau



Rappel : Conclusions du diagnostic et enjeux

Activités économiques et loisirs

- Une économie dominée par l'agriculture :
 - * productions variées (oléagineux, céréales, légumes, volailles, porcs, ...) avec une dominante de maïsiculture
 - * élevage bien présent mais difficultés de maintien
- Exploitation forestière privée et morcelée, faibles superficies sur le territoire (essentiellement peupleraies et résineux)
- Un espace de loisirs : pêche, chasse, randonnée, tourisme



Identification des enjeux majeurs

HABITATS	Typ.	Valeur patrim.	Etat	Evolution	Vuln.	Activités en interaction
Mégaphorbiaie néotrope collinéenne	Bonne	Forte	Bon	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées	Forte	[+] Peupleraie gérée de manière extensive [-] Mise en culture [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau
Préle des cours d'eau	Bonne/Moy.	Moyenne	Moyen	- En régression - Fermeture du milieu, apports de matières azotées en excès	Forte	[+] Mise en culture [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Peupleraie
Forêt de frênes et d'aulnes	Faible	Forte	Moyen	- En régression - Anines atteints de maladies, défrichement de la végétation de berges	Moy.	[+/-] Entretien hydraulique du cours d'eau [-] cultures, élevage [-] Peupleraie
Forêt mixte de hêtres, hêtres et de frênes	Faible	Forte	Moyen	- En régression - Ormes atteints de maladies, défrichement de la végétation de berges	Moy.	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] cultures, élevage [-] Peupleraie
Prairies à molinie et ommunales associées	Bonne	Forte	Bon	- ? - Fermeture, arichement du milieu.	Moy.	[+] Fauchage et fauche [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Peupleraie

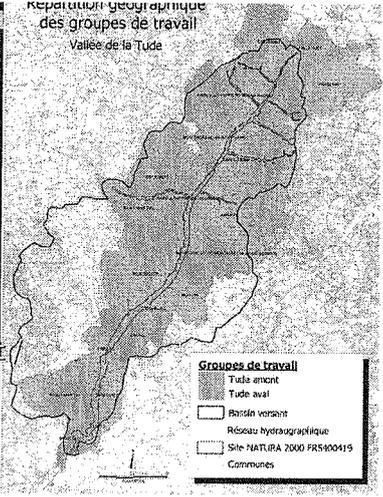
Identification des enjeux majeurs

ESPECES	Typ.	Valeur patrim.	Etat	Evolution	Vuln.	Activités en interaction
Vison d'Europe	Bonne	Très forte	Mauvais	- En forte régression - Dégradation voire disparition de ses habitats	Très Forte	[+/-] Entretien des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Cultures [-] Circulation des véhicules (collisions)
Loire d'Europe	Bonne	Forte	Bon	- En voie de colonisation de nouveaux secteurs - Dégradation voire disparition de ses habitats	Moy.	[+/-] Entretien hydraulique des cours d'eau [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Circulation des véhicules (collisions)
Bonneur à ventre jaune	Moy.	Forte	Bon	- ? - suppression des mares, ornières, ..., pollution de l'eau	Forte	[+] Elevage (entretien et entretien des mares et plans d'eau) [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau
Cistade d'Europe	Moy.	Forte	Moyen	- ? - suppression des mares, plans d'eau, pollution de l'eau	Forte	[+] Elevage (entretien et entretien des mares et plans d'eau) [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures
Dames de la succée	Moy.	Forte	Moyen	- En régression - Régression des prairies humides	Forte	[+/-] Elevage [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures
Corvée des marais	Faible	Forte	Mauvais	- En régression - Régression des prairies humides	Forte	[+/-] Elevage [-] Toute activité à l'origine de pollutions de l'eau [-] Mise en cultures [-] Plantations de ligneux

DEFINITION DES OBJECTIFS

Groupes de travail

- Trois thèmes
 - Gestion des espaces forestiers
 - Gestion des espaces agricoles
 - Gestion du milieu aquatique
- Répartition géographique amont-aval



Objectifs retenus

- **ENJEUX**
 - Habitats et espèces d'intérêt patrimonial à maintenir voire restaurer
 - Une ressource en eau présentant certains déséquilibres
 - Des activités économiques et de loisirs qui dynamisent la vallée
- **5 GRANDS OBJECTIFS**
 - O1 : Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités
 - O2 : Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique
 - O3 : Améliorer la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 - O4 : Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site
 - O5 : Evaluer l'évolution de la diversité biologique par un suivi de la végétation et de la faune présentes

Objectifs retenus

O1 **Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire**

<p>■ Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 50% du site est occupé par des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. - Ces habitats naturels forment un continuum végétal et abritent une flore et une faune riches et diversifiées, remarquables, tant à l'échelle européenne que nationale, régionale ou locale. 	<p>■ Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défrichement des boisements alluviaux. - Mise en culture ou plantations de peupliers aux dépens des surfaces de prairies. - Arasement de haies. - Drainage de prairies humides.
---	--

Objectifs opérationnels et principes d'actions

O1 **Maintenir les surfaces existantes d'habitats d'intérêt communautaire**

- Maintenir les surfaces existantes d'habitats forestiers d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces : frênaie-ormale, aulnaie-frênaie, saulaie, aulnaie.
- Maintenir les habitats naturels humides non boisés : mégaphorbiaies, cariçaies, roselières.
- Maintenir les surfaces en prairies (prairies à molinie, prairies humides, prairies pâturées, prairies fauchées).
- Maintenir les pelouses calcicoles sur les coteaux.
- Maintenir les habitats spécifiques de la cistude d'Europe et du sonneur à ventre jaune (plans d'eau, mares, zones humides).

Objectifs opérationnels et principes d'actions

O1 **Maintenir les pratiques favorables à la conservation des habitats naturels**

- Poursuivre l'entretien des berges et de la végétation rivulaire en respectant les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire (vison d'Europe, loutre).
- Maintenir les haies existantes.

■ **Rechercher une gestion homogène des cours d'eau et des berges à l'échelle de l'ensemble du réseau hydrographique**

- Etendre les compétences du SIAH jusqu'à la source de la Tude.
- Etendre le périmètre du site à l'ensemble du réseau hydrographique.

Objectifs retenus

O2 **Encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique**

<p>■ Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des habitats naturels riches et diversifiés dans un bon état de conservation est lié à la poursuite de pratiques d'exploitation ou d'utilisation adaptées à leur fragilité et à leur sensibilité. 	<p>■ Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la biodiversité et banalisation des milieux. - Disparition d'espèces d'intérêt patrimonial.
---	--

02 Objectifs opérationnels et principes d'actions

- **Favoriser une gestion des boisements favorable à la biodiversité**
 - Encourager la gestion des boisements alluviaux selon des principes favorables à la biodiversité : exploitation « traditionnelle » pour le bois de chauffage, coupes ciblées sur les arbres arrivés à maturité, conservation d'arbres morts, sénescents ou creux, régénération naturelle des boisements...
 - Encourager la taille traditionnelle des frênes têtards.
 - Ne pas planter ni drainer les fonds de vallons (boisements acidiphiles).
 - Favoriser le maintien de zones (temporaires ou non) de landes sèches (boisements acidiphiles).

02 Objectifs opérationnels et principes d'actions

- **Encourager une gestion environnementale des peupleraies**
 - Favoriser la gestion écologique des peupleraies lors des plantations : pas de plantations en bordure de cours d'eau, pas de labours avant la plantation, privilégier des entités réduites (3 ha maximum, ou flots séparés par des rangées d'autres essences feuillues).
 - Favoriser la gestion écologique des peupleraies existantes lors de l'entretien : limiter le désherbage et la fertilisation, pas d'intervention en période de reproduction de la faune, entretien permettant le développement d'une végétation herbacée et arbustive en sous étage,
 - Encourager les conversions de peupleraies, après exploitations, en taillis de frênes ou en prairies.

02 Objectifs opérationnels et principes d'actions

- **Favoriser des pratiques agricoles favorables à la biodiversité**
 - Favoriser la gestion extensive des prairies alluviales : limiter le taux de chargement du cheptel, la fertilisation et les traitements phytosanitaires, favoriser l'utilisation tardive de la parcelle, interdire le drainage des parcelles, privilégier les prairies naturelles.
 - Favoriser la gestion extensive des pelouses calcicoles (fauche, pâturage).
 - Encourager les conversions des parcelles cultivées en prairies.
 - Encourager les nouvelles plantations de haies.

Objectifs retenus

03 Améliorer la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

<p>▪ Constat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des habitats naturels et des espèces est dépendant de la ressource en eau ; or celle-ci connaît de sévères étiages et une dégradation de sa qualité pour certains paramètres. - Les habitats naturels au sein du site sont présents sous forme relictuelle, pourtant, ils constituent une richesse patrimoniale indispensable au maintien de certaines activités économiques et de loisirs. Leur qualité et leur fonctionnalité peuvent être améliorées. 	<p>▪ Menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la dégradation de la qualité du milieu aquatique. - Poursuite de la dégradation de la fonctionnalité des habitats (doit en faire référence aux poissons migrateurs dans la mesure où aucun n'est référencé dans la liste des espèces d'intérêt communautaire décrites sur le site, vison d'Europe)
---	--

03 Objectifs opérationnels et principes d'actions

- **Améliorer la gestion qualitative de l'eau**
 - Réduire la pollution d'origine domestique : améliorer l'efficacité de l'assainissement domestique collectif et autonome,
 - Réduire la pollution d'origine agricole : optimiser les apports de fertilisants et pesticides, encourager les pratiques favorables à la qualité des eaux (plantation de haies, élargissement des bandes enherbées), aides aux investissements (locaux, matériels...),
 - Maîtriser les apports de pesticides d'origine non agricoles,
 - Respecter les périmètres de protection des captages pour l'adduction d'eau potable.

03 Objectifs opérationnels et principes d'actions

- **Améliorer la gestion quantitative de l'eau**
 - Favoriser les pratiques économes de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant : réduire les surfaces irriguées et le niveau d'irrigation à l'ha par contractualisation, mettre en œuvre le plan de gestion des étiages (PGE Isle / Dronne).
 - Recherche des possibilités de mise en place de ressources de substitution.
 - Restaurer localement des zones humides par une inondation des parcelles dans des secteurs favorables de la vallée et une restauration de certains bras morts.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau, Environnement, Risques

Angoulême, le

30 JUIN 2010

Dossier suivi par : Michèle RUIMY

Courriel : michele.ruimy-chacun@charente.gouv.fr

tel : 05 17 17 38 58

Objet : Natura 2000 – compte rendu du comité de pilotage du site vallée de la Tude du 12 mai 2010

Le Directeur départemental

à

Mesdames et messieurs les membres du Comité de pilotage

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu du comité de pilotage concernant le site Natura 2000 n° FR 5400419 dénommé « vallée de la Tude » qui a eu lieu le 12 mai 2010.

Vous trouverez également le power point du document qui vous a été présenté ce même jour.

*Le Directeur départemental des Territoires,
et par délégation,
le chef du service eau, environnement, risques*

Agnès CHABRILLANGES

DESTINATAIRES

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Monsieur le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de Charente

Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière

Monsieur le président du conseil général de Charente

Monsieur le président de la communauté de communes d'Horte et Lavalette

Monsieur le président de la communauté de communes du Montmorélien

Monsieur le président de la communauté de communes du Pays d'Aubeterre

Monsieur le président de la communauté de communes du pays de Chalais

Monsieur le conseiller général du canton de Chalais

Monsieur le conseiller général de Montmoreau Saint Cybard

Monsieur le conseiller général d'Aubeterre sur Dronne

Monsieur le conseiller général de Villebois Lavalette

Madame le maire d'Aignes et Puypéroux

Monsieur le maire de Bazac

Monsieur le maire de Bellon

Monsieur le maire de Bors de Montmoreau

Monsieur le maire de Chalais

Monsieur le maire de Charmant

Monsieur le maire de Chavenat

Monsieur le maire de Courgeac

Monsieur le maire de Courlac

Monsieur le maire de Juignac

Monsieur le maire de Juillaguet

Monsieur le maire de Médillac

Monsieur le maire de Montboyer

Monsieur le maire de Montmoreau Saint Cybard

Monsieur le maire d'Orival

Monsieur le maire de Ronsenac

Monsieur le maire de Rioux-Martin

Monsieur le maire de Saint Amant de Montmoreau

Monsieur le maire de Saint Avit

Monsieur le maire de Saint Laurent de Belzagot

Monsieur le maire de Saint Martial

Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de Charente

Monsieur le président du comité départemental de la randonnée pédestre de Charente

Monsieur le président de la Confédération Paysanne

Monsieur le président du MODEF

Monsieur le président de l'association « Avenir du Territoire Sud Charente »

Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Charente

Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers, sylviculteurs de Charente

Monsieur le président de l'UDSEA

Monsieur le président du CDJA

Monsieur le porte parole de la confédération paysanne de Charente

Monsieur le président de la coordination rurale de Charente

Monsieur le président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de la Tude

Monsieur le président des syndicats d'alimentation en eau potable des collines du Montmorélien, de la région de Chalais, des Essards, de la région de Salles de Lavalette, de la Font des Abîmes et de la région de Ronsenac

Monsieur le président du syndicat départemental de valorisation des déchets ménagers

Monsieur le président du comité départemental du tourisme

Monsieur le président de l'association des piégeurs de Charente

Monsieur le président de l'association pour la mise en valeur des forêts du Sud Charente

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Charente

Monsieur le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Charente

Madame la président du conservatoire d'espaces naturels de Poitou Charentes

Monsieur le président de Charente Nature

Monsieur le Chef du service départemental de l'ONEMA

Monsieur le président du syndicat mixte du Pays Sud Charente

Monsieur le président de l'établissement public interdépartemental de Dordogne



PREFECTURE DE LA CHARENTE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Eau, Environnement, Risques

Angoulême, le 28 JUIN 2010

Dossier suivi par : Michèle RUIMY

Courriel : michele.ruimy-chacun@charente.gouv.fr

tel : 05 17 17 38 58

Objet : compte rendu du comité de pilotage du site
Natura 2000 vallée de la Tude

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

VALLEE DE LA TUDE DU 12 MAI 2010

Participants : Jean-Louis AMAT, secrétaire général de la préfecture
Yann ROLLAND, DREAL
Michel TOUZEAU, maire de Courgeac
Daniel VINET, maire de Montmoreau Saint Cybard
Christian MAUSSION, maire de Bors de Montmoreau
Joël LACOUR, commune de Aignes et Puypéroux
Gaël PANNETIER, SIAH de la Tude
Jean-Paul DERVIN, DDT 16 - SEER
Bernard BARREAU, Fédération des chasseurs de Charente
Bernard BONNECAZE, APAC 16
Olivier COUTEAU, ONEMA – SD16
Michel GUENON, Vice-président de la CDC de Chalais
Michel DUBREUIL, maire de Montboyer
Christian DEPIS-FORT, conseiller municipal mairie de Juignac, délégué de la CDC du Montmorélien
Joël MOTY, 1er adjoint au maire de Chalais
Stéphane BEGUERIE, V.P. CDC du Pays d'Aubeterre, maire de Bonnes
Jean-Claude MAURY, maire de Chalais
Pierre LANDRE, représentant des forestiers privés de Charente et du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Charente
Michèle RUIMY, DDT16 - SEER

Étaient excusés : Joëlle BOIZOT, maire de Médiillac – Jean-Michel MOUNIER, Association des Forêts de Sud Charente - Jeanine CHEURLIN-BERNARD, DDT 16 - SEER

M. Dubreuil, maire de Montboyer, accueille les membres du comité de pilotage.

Puis M. Amat ouvre la séance et remercie les participants de leur présence. Il situe la réunion et en rappelle l'ordre du jour, à savoir, essentiellement la validation du document d'objectifs.

M. AMAT rappelle l'historique de ce site dont la particularité est d'avoir été désigné à la demande de l'Europe le 19 juin 2002 pour renforcer le réseau de sites abritant le vison d'Europe et précise que c'est le bureau d'études BKM (atelier de paysage, aménagement, écologie et développement durable) qui a été retenu comme opérateur pour la réalisation du document d'objectifs (DOCOB). Il cède par conséquent la parole à Mlle Magali Schouvert qui présente les résultats de la dernière phase de la procédure d'élaboration du DOCOB, soit le programme d'actions et la charte Natura 2000 (document final).

Mlle Schouvert présente les résultats d'un travail qui s'est déroulé sur environ quatre années sur le site de la Vallée de la Tude et en rappelle les principales étapes (le diaporama présenté est joint au compte rendu) :

- phase 1 : réalisation des diagnostics écologiques et socio-économiques ;
- phase 2 : définition des enjeux et des objectifs généraux et opérationnels de conservation ;
- phase 3 : rédaction du programme d'actions et de la Charte Natura 2000.

Pour mener à bien les deux dernières phases, l'opérateur s'est appuyé sur des groupes de travail thématiques répartis par secteurs géographiques. Les résultats de chaque étape intermédiaire ont fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage.

La validation du DOCOB permettra la mise en oeuvre des actions.

I – Rappel des conclusions des diagnostics socio-économiques et écologiques

Ils constituent un travail d'analyse des caractéristiques du site.

Inclus dans un bassin versant de 310 km², le site comprend une partie de la haute vallée de la Tude (41 km) et du réseau hydrographique constitué par plusieurs petits affluents secondaires (la Gace et la Velonde, notamment), qui forment un ensemble alluvial (de plus de 126 km) coulant sur des calcaires tendres du crétacé. Le site s'étire sur 1 557 ha répartis sur 21 communes du département de la Charente.

Son intérêt majeur réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale.

Le fond de vallée est essentiellement occupé par des cultures de céréales (42 %), des prairies (22 %) ainsi que quelques plantations de peupliers (peu présents sur la vallée) et des boisements naturels humides. La zone urbanisée représente 6 %.

1) Eau et hydrosystème

Sont constatés :

- un déficit hydrique estival marqué et des assecs liés à la nature du sous sol, aggravés par les prélèvements et les aménagements hydro-agricoles passés ;
- des crues hivernales et printanières ;
- la présence de bras morts réactivés en période de crue ;
- une qualité des eaux marquée par la dégradation de certains paramètres : nitrates, pesticides, pollution domestique (mais en cours d'amélioration) ;
- des espèces invasives en expansion : ragondins, écrevisses américaines, jussie.

2) Biodiversité

- Présence de 9 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires, et 16 habitats d'espèces ;
- présence de 39 espèces animales d'intérêt communautaire, dont 16 espèces de l'annexe II de la Directive Habitats (5 mammifères : Vison d'Europe, Loutre, Barbastelle, Petit rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, 1 reptile : Cistude d'Europe, 1 amphibien : Sonneur à ventre jaune) et 7 insectes.

3) Activités économiques et loisirs :

- une économie dominée par l'agriculture ;
- élevage bien présent mais difficultés de maintien ;
- exploitation forestière privée et morcelée, faibles superficies sur le territoire (essentiellement peupleraies et résineux) ;
- un espace de loisirs : pêche, chasse, randonnée, tourisme.

II - Les objectifs de conservation et de gestion des habitats et espèces

1 - Enjeux

- Habitats et espèces d'intérêt patrimonial à maintenir voire restaurer ;
- une ressource en eau présentant certains déséquilibres ;
- des activités économiques et de loisirs qui dynamisent la vallée.

2 - Cinq objectifs généraux

- 1°) Maintenir les habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire et leurs fonctionnalités ;
- 2°) encourager les modes de gestion des habitats favorables à la diversité biologique ;
- 3°) améliorer la qualité des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- 4°) sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site ;
- 5°) évaluer l'évolution de la diversité biologique par un suivi de la végétation et de la faune présentes.

III - Le programme d'actions

Chaque opération est déclinée en actions concrètes.

La mise en oeuvre des 47 actions se décline sous forme de :

- contrats Natura 2000 (22) ;
- mesures agro-environnementales (6) ;
- charte Natura 2000 (19) ;
- subventions (3) ;
- prestations à réaliser dans le cadre de la mission d'animation (19).

Les actions sont hiérarchisées selon leur degré d'urgence (actions urgentes, indispensables, utiles).

Quelques actions « phares » sont également présentées.

Ce programme de 47 actions à mener sur les 6 prochaines années, qui privilégie la voie contractuelle, en cohérence avec les autres programmes engagés (programme décennal de travaux SIAH, PGE...) est l'aboutissement du Docob.

Il sera mis en oeuvre par une structure animatrice, et ce, dans une démarche d'évaluation et d'actualisation en continu.

IV - La Charte Natura 2000

Elle comprend 18 fiches d'engagements et de recommandations (fiches 1 : portée générale, 2 à 12 : milieux, 13 à 18 : activités)

Quelques fiches phares sont présentées telles la fiche 2 : boisements alluviaux, la fiche 6 : cours d'eau et berges, ...

Il est précisé que la fiche activités halieutiques mentionnera bien dans ses recommandations qu'il est souhaitable de limiter l'activité piscicole en période de reproduction du chabot et de la lamproie de Planer (mars à mai) en ne marchant pas dans l'eau au niveau des zones de frayères connues.

La présentation étant terminée, M AMAT demande s'il y a des questions ou observations.

I - Modalités de concertation

- Il a été constaté une bonne participation dans les groupes de travail, même si les agriculteurs auraient souhaité être plus représentés et être plus informés ;

II – Commission locale de l'eau du SAGE Isle Dronne et Natura 2000

les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire doivent être pris en compte de façon effective dans la politique de l'eau. La structure animatrice du DOCOB devra y veiller et les porter au besoin à la connaissance des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge du SAGE Isle Dronne.

Pour rappel

La composition de la CLE est arrêtée par le préfet responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du SAGE, conformément au décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux modifiant l'article R 212-30 du code de l'environnement.

La CLE est composée des trois collèges suivants :

- 1 – le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (au moins 50% de la CLE) ;
- 2 – le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (au moins 25 % de la CLE) ;
- 3 – le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (au plus 25 % de la CLE).

Il peut être décidé de la création de commissions thématiques chargées de travailler spécifiquement sur un sujet, et/ou de commissions géographiques chargées de traiter d'un problème particulier à un territoire. C'est au sein des commissions que les propositions techniques sont préparées avant d'être exposées en commission plénière.

La participation de la future structure animatrice du DOCOB à d'éventuelles commissions thématiques mises en place par la CLE devra être ainsi recherchée pour s'assurer de la cohérence des politiques publiques mises en oeuvre sur le bassin de la Tude.

III - Certificats d'urbanisme et Natura 2000

Le régime d'évaluation des incidences des plans/programmes/projets connaît de puis 2008 et la loi « responsabilité environnementale » une évolution législative et réglementaire importante.

1°) Le décret du 9 avril 2010 établit ainsi une liste positive des projets déjà soumis par ailleurs à un régime de décision administrative devant faire l'objet également d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. cette liste sera complétée par une liste locale arrêtée à l'échelle du département et permettant de prendre en compte les enjeux de conservation des sites Natura 2000.

2°) Un second décret devrait établir une liste nationale de référence des activités ne relevant d'aucun régime d'encadrement et devant cependant faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. A partir de cette liste de référence, il sera établi pour chaque département une liste locale prenant en compte les enjeux de conservation des sites Natura 2000.

On peut citer dans ce cas là, l'exemple de la desserte forestière qui peut avoir des conséquences sur des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire mais qui ne fait pas à ce jour l'objet d'une évaluation des incidences au sein des sites Natura 2000.

La Charte Natura 2000

C'est un outil contractuel de mise en oeuvre des actions, un document indiquant aux propriétaires et aux usagers des pratiques favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

Ces pratiques, n'entraînant aucun coût supplémentaire pour les propriétaires, ne comportent pas de compensation financière.

Les parcelles concernées bénéficient d'une exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Poursuite de la procédure et mise en oeuvre des actions du DOCOB

Le document d'objectifs sera approuvé par arrêté préfectoral puis diffusé à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Le préfet réunira les collectivités et leurs groupements membres du comité pour leur proposer la présidence du copil et la maîtrise d'ouvrage de l'animation du DOCOB pour une durée de trois ans. A défaut, l'Etat conservera la présidence et désignera une structure animatrice.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. AMAT constate la validation du DOCOB et lève la séance.

Le président



M. AMAT

**COMPTES-RENDUS
DES GROUPES DE TRAVAIL
« OBJECTIFS »**

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 2 : Définition des objectifs

Groupe de travail "Agriculture"

Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2008 à Charmant

Participants :

- Claudine GALLIEN - Mairie de Charmant
- Claude FONTENEAU - Adjoint au Maire de Charmant, agriculteur
- Francis BROUANT - Maire de Chavenat, agriculteur
- Michel TOUZEAU - Maire de Courgeac
- Gaël PANNETIER - SIAH de la vallée de la Tude
- Maurice BOURRUT - LACOUTURE - Syndicat des propriétaires forestiers
- Paul BERTHAUD - Groupement des irrigants de Charente
- Pierre BLANCHARD - Groupement des irrigants, agriculteur
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF 16
- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Jean SERVANT - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

DIAGNOSTIC DE LA VALLEE DE LA TUDE

Présentation des idées fortes se dégageant du diagnostic sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents par Magali SCHOUVERT. Les objectifs et méthodes suivis pour la mise en place de Natura 2000 sont précisés : démarche basée sur la concertation et le volontariat.

Quelques précisions sont apportées :

Il existe trois stations de suivi de la qualité de l'eau sur les communes suivantes : Chalais, Saint Laurent de Belzagot, Chavenat. Ceci n'est pas suffisant pour avoir une vision de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de la Tude.

Les espèces recensées sur la Tude sont peu connus des usagers. Des plaquettes d'information pourraient être réalisées.

Il est important de lutter contre le ragondin de manière homogène, sur l'ensemble de la vallée.

DEFINITION DES OBJECTIFS

Magali SCHOUVERT présente point par point les objectifs proposés et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Objectif 1 : Maintenir les surfaces en prairies

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

Objectif 2 : Poursuivre l'entretien des prairies existantes par la fauche ou le pâturage et encourager les pratiques favorables à la biodiversité

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Des précisions sont apportées :

Le taux de chargement à l'hectare est variable en fonction de la nature des sols et sera fixé en groupe de travail, lors de la définition des actions.

Le SIAH de la Tude réalise actuellement une action de remplacement des abreuvoirs pour le bétail en cours d'eau par des pompes en prairies (raisons sanitaires et fonctionnelles).

La taille en têtard ne se fait quasiment plus par les propriétaires. Néanmoins, le SIAH réalise régulièrement ce type de taille lorsque c'est possible.

Concernant les aulnes, une forte mortalité est constatée liée au phytostora. La seule solution est le recépage de l'arbre atteint.

Une étude hydromorphologique devrait être lancée sur le bassin de la Tude par le SIAH.

Objectif 3 : Encourager les reconversions de parcelles cultivées en prairies

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Certaines parcelles dans le lit majeur du cours d'eau, actuellement difficilement exploitables pour les

cultures pourraient faire l'objet de ce type de contrat moyennant une compensation financière adaptée.

Objectif 4 : Encourager les pratiques favorables à l'environnement sur les parcelles cultivées

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

Des précisions sont apportées :

La mise en place de cultures intermédiaires l'hiver est inadaptée au contexte local. Une réflexion peut cependant être menée sur les dates de labours.

Une aide à la modernisation du matériel agricole (pulvérisateurs notamment) serait favorable aux objectifs de préservation des milieux. Néanmoins, aucun outil financier n'existe actuellement à ce sujet.

Objectif 5 : Maintenir et gérer les pelouses calcicoles sèches sur les coteaux

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

Les objectifs qui ressortent de ce groupe de travail sont :

- **Maintenir les surfaces en prairies**
- **Favoriser la conversion de parcelles cultivées en prairies**
- **Possibilité d'actions sur les grandes cultures :**
 - **entretien / restauration de la ripisylve et des haies**
 - **optimisation et réduction de l'utilisation des phytosanitaires et des fertilisants**
 - **opportunité de restauration de certains bras morts en coordination avec le SIAH**
 - **Réflexion sur les dates de labours**
- **Maintenir et gérer les pelouses sèches calcicoles**

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 2 : Définition des objectifs

Groupe de travail "Agriculture"

Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2008 à Chalais

Participants :

- Adjoint au Maire de Chalais
- Joël JARNY - Commune de Bellon
- Olivier HEURTEBISE - Commune de Courlac, exploitant
- Joël BONIFACE - Maire de Rioux-Martin, Président du SIAH de la Tude
- Gaël PANNETIER - Technicien SIAH de la Tude
- M. VALLADE - Propriétaire à Chalais
- Bernard BARREAU - Fédération Départementale des Chasseurs de Charente, piégeur, propriétaire
- Joël MOTY - Agriculteur
- Muriel ENIQUE - Chambre d'Agriculture, association du Veau de Chalais
- Nelly CHADEFAUD - Présidente de la Société de Chasse du Saint-Hubert club Chalaisien, Propriétaire exploitant
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF de Charente
- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Jean SERVANT - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

DIAGNOSTIC DE LA VALLEE DE LA TUDE

Présentation des idées fortes se dégageant du diagnostic sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents par Magali SCHOUVERT. Les objectifs et méthodes suivis pour la mise en place de Natura 2000 sont précisés : démarche basée sur la concertation et le volontariat.

Quelques précisions sont apportées :

L'information des tenues des réunions relatives à Natura 2000 pour être publiée dans le bulletin de la Chambre d'agriculture.

Le site Natura 2000 actuel intègre les parcelles localisées dans le lit majeur de la Tude (de la confluence à la source) et de 7 de ses affluents : La Gaveronne, Le Poirier, La Velonde, La Gace, Le Landuraud, L'Eau Morte, l'Etang de Gouyal. Néanmoins, pour des soucis de cohérence et d'exhaustivité, l'aire d'étude de réalisation du diagnostic concerne l'ensemble des affluents de la Tude (lit du cours d'eau ou ruisseau et première parcelle touchant le cours d'eau). La prise en considération de l'ensemble du réseau hydrographique est déterminante pour la conservation du vison d'Europe ; des habitats et des espèces d'intérêt communautaire y ont par ailleurs été recensés.

Les prélèvements d'eau ne sont pas les seuls responsables des assecs de la Tude (géologie, climat, travaux hydrauliques des années 70).

Il existe trois stations de suivi de la qualité de l'eau sur les communes suivantes : Chalais, Saint Laurent de Belzagot, Chavenat. Ceci n'est pas suffisant pour avoir une vision de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de la Tude.

Concernant les espèces végétales invasives, une seule station de jussie a été repérée et éradiquée (par arrachage manuel) par le SIAH sur la Tude (Bazac).

La qualité de l'eau est en voie d'amélioration ; le retour du chabot, du vairon et du goujon en atteste.

DEFINITION DES OBJECTIFS

Magali SCHOUVERT présente point par point les objectifs proposés et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Objectif 1 : Maintenir les surfaces en prairies

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Des précisions sont apportées à la demande du groupe de travail :

Les différents contrats et charte proposés (contrats Natura 2000, MAET, charte Natura 2000) ont une durée de 5 ans reconductible.

Les collectivités ont possibilité de contractualiser (ayant droit).

Objectif 2 : Poursuivre l'entretien des prairies existantes par la fauche ou le pâturage et encourager les pratiques favorables à la biodiversité

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Il est précisé qu'il n'y a plus beaucoup de bras morts (anciens bras de la Tude).

Une localisation pertinente des haies à planter devra être recherchée afin notamment de ne pas gêner l'exploitation agricole.

La constitution de zones d'inondation prolongée (réserves d'eau) est envisageable sur le secteur (moyennant compensation financière si celle-ci entraîne une perte économique) par une manœuvre adaptée des ouvrages hydrauliques ; à rechercher en amont de Chalais et de Montmoreau. Ces zones ont le double intérêt de constituer des réserves d'eau en faveur du soutien d'étiage et réguler les phénomènes d'inondations.

Objectif 3 : Encourager les reconversions de parcelles cultivées en prairies

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Certaines parcelles situées dans le lit majeur du cours d'eau, actuellement difficilement exploitables pour les cultures, seraient à privilégier.

Objectif 4 : Encourager les pratiques favorables à l'environnement sur les parcelles cultivées

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Il est précisé que la mise en place de cultures intermédiaires l'hiver est inadaptée au contexte local. Une réflexion peut cependant être menée sur les dates de labours.

Objectif 5 : Maintenir et gérer les pelouses calcicoles sèches sur les coteaux

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

Les objectifs qui ressortent de ce groupe de travail sont :

- **Maintenir les surfaces en prairies**
- **Recherche de zones de rétention d'eau**
- **Favoriser la conversion de parcelles cultivées en prairies**
- **Possibilité d'actions sur les grandes cultures :**
 - **entretien / restauration de la ripisylve et des haies - réflexion sur une localisation pertinente des propositions de plantations de haies**
 - **optimisation et réduction de l'utilisation des phytosanitaires et des fertilisants**
 - **opportunité de restauration de certains bras morts en coordination avec le SIAH de la Tude**
 - **Réflexion sur les dates de labours**
- **Maintenir et gérer les pelouses sèches calcicoles**

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 2 : Définition des objectifs

Groupe de travail "Gestion de l'eau et des milieux aquatiques"

Compte-rendu de la réunion du 12 février 2008 à Montmoreau

Participants :

- Francis GALTEAUD - Mairie de Courgeac, agriculteur
- Bernard DADE - Maire d'Aignes et Puypéroux
- Pascal SALIGAULT - Maire de Saint Amand
- Xavier GENDRAU - Conseil Général 16, Service infrastructures routières
- Jean-Marie DUPERRAY - Syndicat des irrigants
- Bernard BOMMECAZE - APAC 16 (piégeurs)
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF 16
- Pierrick BIBARD - EPIDOR
- Olivier COUTEAU - ONEMA
- Paul BERTHAUD - Groupement des irrigants, chambre d'agriculture de la Charente
- Bernard KRZYWDZIAK - AAPPMA Montmoreau (pêche)
- M. LOVIS - Pays Sud Charente
- Claude VOUILLAT - Agriculteur, irrigant
- Jean SERVANT - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Sylvie MONGES - Agence de l'Eau Adour-Garonne
- DDASS 16

- SIAH de la Vallée de la Tude

DIAGNOSTIC DE LA VALLEE DE LA TUDE

Présentation des idées fortes se dégageant du diagnostic sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents par Magali SCHOUVERT. Les objectifs et méthodes suivis pour la mise en place de Natura 2000 sont précisés : démarche basée sur la concertation et le volontariat.

Quelques précisions sont apportées :

La nature géologique et les travaux hydrauliques menés dans les années 70-80 sont très problématiques sur la vallée.

Le nombre d'irrigants pompant dans la Tude proprement dite est faible.

Malgré certains paramètres dégradés, la qualité de l'eau est en voie d'amélioration, du fait notamment, de l'évolution des pratiques agricoles. Cette tendance est à poursuivre.

DEFINITION DES OBJECTIFS

Magali SCHOUVERT présente point par point les objectifs proposés et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Objectif 1 : Encourager les actions de réduction des pollutions sur le bassin versant et d'économie de la ressource en eau

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail sous réserve de compensations financières.

Des précisions sont apportées par M. BIBARD sur le Plan de Gestion des Etiages. Ce plan vise la recherche de solutions favorable à une bonne gestion quantitative de la ressource en eau : économie d'eau, adaptation des cultures (passage de cultures irriguées à cultures sèches) et création de ressources (réserves d'eau). La création de réserves d'eau bénéficie actuellement (et jusqu'en 2011) de financement pour des projets collectifs. Le bassin du Sansonnet a fait l'objet de ce type de mesures, ce qui a permis d'améliorer les débits du cours d'eau.

Objectif 2 : Améliorer les potentialités écologiques des habitats aquatiques

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

Il est souligné l'importance de ne pas laisser en place les rémanents issus de l'entretien de la végétation des berges qui peuvent être pris en charge lors de crues et constituer des embâcles, à l'origine de dommage sur les ouvrages hydrauliques et les ponts.

Il est également souligné l'importance d'une harmonisation dans la gestion des berges et de leur végétation.

L'extension du site Natura à l'ensemble du réseau hydrographique (cours d'eau + lit majeur) offre l'opportunité aux propriétaires et exploitants de signer un contrat (type MAE pour les parcelles en SAU ou contrat Natura 2000 pour les parcelles hors SAU) ou une charte Natura 2000 (exonération de la TFNB). Dans les cas, il s'agit d'une démarche volontaire du propriétaire ou de l'exploitant.

Objectif 3 : Préserver la population de visons d'Europe (et de loutres d'Europe)

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

La lutte contre les ragondins, constante et homogène, est essentielle sur la vallée. La FDGDON manque de moyens humains et financiers pour organiser ces luttes. La lutte contre les ragondins est réalisée par piégeage et par tir. La prolifération des ragondins est également à l'origine d'un risque sanitaire lié à la leptospirose.

Objectif 4 : Préserver les populations des autres espèces d'intérêt communautaire

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

Certaines espèces recensées sur le territoire de la Tude sont peu connues des acteurs et usagers.

Les objectifs qui ressortent de ce groupe de travail sont :

- **Poursuivre les actions en cours relatives à la maîtrise de la pollution et de la consommation d'eau**
- **Favoriser une gestion homogène des cours d'eau (entretien des berges et de la végétation)**
- **Favoriser une lutte contre le ragondin constante et homogène**
- **Etendre le périmètre de manière à prendre en compte l'ensemble du réseau hydrographique**
- **Préserver les habitats favorables aux autres espèces d'intérêt communautaire**

- Prévoir des actions de communication et de sensibilisation de la population, notamment sur les espèces identifiées.

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 2 : Définition des objectifs

Groupe de travail "Gestion de l'eau et des milieux aquatiques"

Compte-rendu de la réunion du 12 février 2008 à Rioux-Martin

Participants :

- Géraldine NADAUD - Mairie de Rioux-Martin
- Joël BONIFACE - Maire de Rioux-Martin, Président du SIAH de la Tude
- Olivier HEURTEBISE - Commune de Courlac
- Gaël PANNETIER - SIAH de la vallée de la Tude
- Jacques TORNIER - Conseil Général 16, ADA Montmoreau
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF 16
- Pierrick BIBARD - EPIDOR
- Bernard BARREAU - Fédération Départementale des Chasseurs de Charente, piéteur, propriétaire
- Paul BERTHAUD - Groupement des irrigants, chambre d'agriculture de la Charente
- Claude BILLONNET - Agriculteur
- Emmanuel GUIONNET - Agriculteur
- Daniel LAROCHE - AAPPMA Chalais (pêche)
- Bernard BOMMECAZE - APAC 16 (piéteurs)
- Olivier COUTEAU - ONEMA
- Jean-Michel PILONSKI - SNCF (Angoulême)
- Jean SERVANT - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- DDASS 16
- Sylvie MONGES - Agence de l'Eau Adour-Garonne

DIAGNOSTIC DE LA VALLEE DE LA TUDE

Présentation des idées fortes se dégageant du diagnostic sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents par Magali SCHOUVERT. Les objectifs et méthodes suivis pour la mise en place de Natura 2000 sont précisés : démarche basée sur la concertation et le volontariat.

Quelques précisions sont apportées :

Le silure est présent sur la Tude (partie aval), il est très présent sur la Dronne.

Concernant les espèces végétales invasives, une station de jussie a été repérée et éradiquée (par arrachage manuel) par le SIAH sur la Tude (Bazac).

Le faible nombre de stations de mesures rend actuellement difficile une extrapolation de la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant, ainsi que l'identification précise des points noirs de pollution. La Viverronne et l'Argentonne devraient faire l'objet d'analyses de leur qualité dans le cadre du réseau de suivi complémentaire.

La station d'épuration de Chalais est en limite de capacité.

Volonté de la SNCF de supprimer une canalisation en position supérieur (écoulement de l'Eau Morte). La modification de ces écoulements doit faire l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Le Conseil Général suit des consignes strictes depuis avril 2007 : les ponts ne sont plus désherbés par traitement (uniquement traitement mécanique).

Les jardins des particuliers constituent également une source de pollution par les produits phytosanitaires.

Importance d'informer les particuliers sur les espèces présentes sur le site par plaquettes d'information illustrées notamment.

Le Plan de Gestion des Etiages (PGE) vise la recherche de solutions favorable à une bonne gestion quantitative de la ressource en eau : économie d'eau, adaptation des cultures (passage de cultures irriguées à cultures sèches) et création de ressources (réserves d'eau). La création de réserves d'eau bénéficie actuellement (et jusqu'en 2011) de financement pour des projets collectifs.

Le SIAH de la Tude devrait lancé une étude sur l'hydromorphologie de la Tude afin de mieux cerner le fonctionnement global du cours d'eau et de ses affluents.

DEFINITION DES OBJECTIFS

Magali SCHOUVERT présente point par point les objectifs proposés et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Objectif 1 : Encourager les actions de réduction des pollutions sur le bassin versant et d'économie de la ressource en eau

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Une demande complémentaire est formulée :

Etudier la possibilité d'aider les exploitants agricoles dans la modernisation de leur matériel (pulvérisateurs, GPS).

M. PILONSKI transmettra la nature des molécules de désherbants utilisés pour l'entretien de la voie ferrée à BKM.

Objectif 2 : Améliorer les potentialités écologiques des habitats aquatiques

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Il est précisé que certains bras morts (anciens bras de la Tude) sont effectivement envasés.

Objectif 3 : Préserver la population de visons d'Europe (et de loutres d'Europe)

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Il est précisé au groupe de travail que le vison était présent et bien abondant autrefois sur la quasi totalité du territoire français. Il a connu une forte régression à partir du début du XXème siècle du fait essentiellement de la forte régression des zones humides. Il n'est actuellement présent que dans le grand sud-ouest, dont le département de la Charente.

Objectif 4 : Préserver les populations des autres espèces d'intérêt communautaire

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail. Il est précisé que les dernières observations d'écrevisse à pattes blanches datent du début des années 2000 sur la Gace.

Les objectifs qui ressortent de ce groupe de travail sont :

- **Poursuivre les actions en cours relatives à la maîtrise de la pollution et de la consommation d'eau**
- **Recherche de solutions afin de favoriser la modernisation du matériel agricole (pulvérisateurs, GPS)**
- **Améliorer les potentialités écologique des habitats aquatiques**
- **Etendre le périmètre (malgré les difficultés prévisibles)**
- **Préserver les habitats favorables aux autres espèces d'intérêt communautaire**
- **Prévoir des actions de communication et de sensibilisation de la population, notamment sur les espèces identifiées.**

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 2 : Définition des objectifs

Groupe de travail "Forêt"

Compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2008 à Montboyer

Participants :

- Michel DUBREUIL - Maire de Montboyer
- Francis BROUANT - Maire de Chavenat
- Louis PARENT - Adjoint au Maire de Courlac
- M. LOVIS - Pays Sud Charente
- Ghislaine FORGET - Propriétaire
- Nelly CHADEFAUD - Présidente de la Société de Chasse du Saint-Hubert club Chalaisien, propriétaire
- Bernard BARREAU - Représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente, piégeur, propriétaire
- Luc VIART - DDAF Charente
- Jean-Marie GARON - ASL de reboisement de Bors-de-Montmoreau
- M. ACHARD - ASL de reboisement de Bors-de-Montmoreau
- Pierre LANDRÉ - Syndicat des Forestiers Privés de Charente
- André THILLOU - Centre Régional de la Propriété Forestière antenne de la Charente
- Jean-Michel MOUNIER - Association pour le développement de la forêt du Sud Charente
- Jean SERVANT - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Gaël PANNETIER - SIAH de la Tude

DIAGNOSTIC DE LA VALLEE DE LA TUDE

Présentation des idées fortes se dégageant du diagnostic sur l'ensemble de la vallée et de ses affluents par Magali SCHOUVERT (BKM). Les objectifs et méthodes suivis pour la mise en place de Natura 2000 sont précisés.

A la demande des membres du groupe de travail, quelques précisions sont apportées :

La validation du Document d'objectifs Natura 2000 est à prévoir courant 2009.

La loutre est bien présente sur la vallée de la Tude, de nombreuses traces ont été observées sur tout le linéaire. M. BARREAU précise qu'une loutre a été prise récemment sur la commune de Curac.

Le vison d'Europe effectue de grands déplacements ; son domaine vital peut atteindre un linéaire de 15 km de cours d'eau. Il peut facilement passer d'un bassin versant à l'autre. Il est rappelé qu'une importante population de vison d'Europe est présente sur la proche vallée du Né. M. BARREAU précise qu'un vison d'Europe capturé sur la vallée du Né (dans le cadre du programme de suivi de l'espèce) a été recapturé quelques mois plus tard, à Ribérac (Dordogne). Il indique également que la trappe présente sur les cages à ragondins, laissant s'échapper le vison d'Europe, est ouverte du 15 mars au 15 août, période au cours de laquelle les femelles allaitent leurs petits.

Surfaces boisées recensées au sein du périmètre Natura 2000 actuel (1557 ha) sont les suivantes :

- Boisements de feuillus : 170 ha, dont 66 ha de boisements alluviaux d'intérêt patrimonial (frênaie-ormeaie et aulnaie-frênaie) et 38 ha de peupleraies
- Aucun boisement de résineux n'est inclus au sein du périmètre Natura 2000 actuel ; certaines entités figurent néanmoins au sein de la zone étudiée (400 ha environ).

M. THILLOU indique que la faible étendue des boisements alluviaux dans la vallée est certainement contrainte par le manque d'eau. Mlle SCHOUVERT rappelle que la dominance de l'activité agricole marque également la répartition de l'occupation du sol.

Mlle SCHOUVERT précise qu'aucune interdiction de chasser ne sera mise en place au sein du site Natura 2000.

Il est précisé que les essences plantées sont adaptées aux conditions stationnelles.

DEFINITION DES OBJECTIFS

Melle SCHOUVERT présente point par point les objectifs proposés et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Objectifs 1 et 2 : Maintenir les surfaces d'habitats forestiers (boisements alluviaux) et de mégaphorbiaies (friches humides à grandes herbes)

M. LANDRÉ indique un autre rôle de la forêt : pompe à CO₂, mentionné dans le cadre du grenelle de l'environnement.

M. GARON indique que le risque de défrichement et de drainage est faible actuellement. M. LANDRÉ rappelle que tout défrichement est de toute façon soumis à autorisation.

Au niveau fiscal, la définition d'un boisement, est une entité où plus de 10% de la surface est occupé par des arbres de plus de 5 m. L'occupation réelle de la parcelle prévaut sur la nature de parcelle identifiée au cadastre.

Mme FORGET souligne l'intérêt des haies d'un point de vue biologique et physique et l'importance de les maintenir et de les restaurer.

M. LANDRÉ précise que les peupleraies exploitées de manière extensive peuvent également être intéressantes pour la biodiversité (maintien de prairies humides, mégaphorbiaies en sous-bois). Les préconisations dans le cadre du protocole environnement sont favorables au maintien de la biodiversité. Aucun travail du sol n'est préconisé en replantation. M. MOUNIER précise que cela est différent en plantation après une culture (nécessite de décompacter le sol).

Objectif 3 : Encourager la gestion des boisements alluviaux selon des pratiques favorables à la biodiversité

Le groupe de travail approuve les mesures proposées, qui seront toutefois à préciser dans la phase ultérieure.

Concernant les coupes à blancs, M. MOUNIER indique cependant que certaines entités de chênes pédonculés, en voie de dépérissement du fait du changement climatique seront à exploiter prioritairement.

M. VIARD s'interroge sur l'outil pouvant être appliqué afin de limiter les coupes à blancs. Il ne s'agit ici que de mesures incitatives. Le groupe de travail ne souhaite pas s'orienter vers des interdictions.

M. MOUNIER indique que l'orme ne devrait pas être favorisé car il est atteint de la graphiose dès une quinzaine d'année. Il est néanmoins possible de préconiser des plantations d'ormes résistants à cette maladie.

M. LANDRÉ indique que la taille en têtard n'est plus pratiquée par les propriétaires ; elle est néanmoins réalisée par le syndicat de la Tude.

Concernant la fiscalité, il est précisé que pour toute personne contractualisant (contrat natura 2000, charte natura 2000, MAE), les parcelles concernées seront exonérées de taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Objectif 4 : Encourager une gestion environnementale des peupleraies

Aucun drainage n'est réalisé en peupleraie. La fertilisation n'est pratiquée que la première année.

M. THILLOU précise que pour les plantations de plus de 3 ha, il est possible de proposer un cloisonnement par l'implantation de haies.

Peu de rémanents sont laissés en place après exploitation des peupliers ; ils sont broyés sur place.

L'exploitation de peupliers nécessite des accès aux parcelles jusqu'à 6 à 8 ans. Le broyage est donc important jusque là. Après, il est possible de laisser évoluer la parcelle vers un sous bois arbustif.

Les rémanents issus de l'élagage peuvent être utilisés pour la production de plaquettes (pour le chauffage) ou de bois raméal, utilisé pour enrichir le sol.

M. LANDRÉ indique que la conversion d'une peupleraie en prairie entraîne de lourdes démarches administratives.

Il est indiqué que les mesures proposées par l'opérateur sont aujourd'hui déjà appliquées pour l'essentiel.

Objectif 5 : Poursuivre la restauration et l'entretien de la végétation des rives

Les propositions relatives à ce thème reçoivent l'accord du groupe de travail.

M. MOUNIER indique que les aulnes, en mauvais état sanitaire, vont devoir faire l'objet de coupes de rajeunissement (recépage).

Objectif 6 : Encourager une gestion environnementale des boisements acidiphiles

Les plantations dans les fonds de vallons humides ne sont pas réalisées.

La gestion en mosaïque existe déjà du fait des conditions hétérogènes du sol, de la conservation de bosquets de feuillus, des 30 % environnement.

M. VIART indique que les plantations de chênes qui ont été réalisées ont largement souffert de la sécheresse.

Le groupe de travail s'accorde à dire qu'il est important de conserver des espaces ouverts de landes au sein des massifs.

Les objectifs qui ressortent de ce groupe de travail sont :

- **Maintien des boisements alluviaux et des mégaphorbiaies**
- **Maintien des haies, encouragement à leur replantation**
- **Encouragement à la gestion des boisements alluviaux selon des pratiques favorables à la biodiversité**
- **Encouragement à la reprise de l'exploitation des frênes têtards, malgré les difficultés soulevées**
- **Encouragement à la gestion environnementale des peupleraies, y compris à la conversion des peupleraies en prairies, malgré les difficultés soulevées et les contradictions avec les objectifs poursuivis par le CRPF.**
- **Poursuite de la restauration et de l'entretien de la végétation des rives avec prise en compte des exigences écologiques du vison d'Europe, gestion adaptée aux contraintes que connaît l'aulne**
- **Favoriser la conservation d'espaces ouverts (landes) dans les massifs boisés (résineux).**

**COMPTES-RENDUS
DES GROUPES DE TRAVAIL
« ACTIONS »**

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 3 : Définition des actions

Groupe de travail « Agriculture – Tude amont »

Compte-rendu de la réunion du 16 Décembre 2008 à Juignac

Participants :

- Christian DEPIS-FORT - Conseiller municipal de Juignac, agriculteur
- Christian DEPIS-FORT - Communauté de communes du Montmorélien
- Daniel VINET - Maire de Montmoreau Saint-Cybard
- Philippe LAGARDE - Adjoint au maire de Saint-Martial
- Philippe LAGARDE - Agriculteur
- Jean-Claude CAILLON - CAC, adjoint au maire de Saint Amand de Montmoreau
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF Charente
- Paul BERTHAUD - Agriculteur retraité
- Christèle DEPIERRIS - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Muriel ENIQUE - Chambre d'Agriculture de Charente, Présidente de l'association de promotion du Veau de Chalais
- CREN Poitou-Charentes
- Charente Nature

RAPPEL DES ENJEUX ET PRESENTATION DES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Magali SCHOUVERT rappelle les étapes de constitution du DOCOB et précise l'état d'avancement de la démarche. Les objectifs de gestion identifiés lors des précédents groupes de travail et validés en comité de pilotage du 11 juillet 2008 sont rappelés.

Les différents outils disponibles pour la mise en œuvre des mesures de gestion sont présentés : charte Natura 2000, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 Forestier et MAEt.

M. DEPIS-FORT précise que la Communauté de Communes du Montmorélien, par le biais de son journal, peut relayer l'information concernant Natura 2000.

DEFINITION DES ACTIONS

Magali SCHOUVERT présente fiche par fiche les actions proposées en matière de gestion agricole et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Action 1 : Maintien des prairies alluviales existantes

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Action 2 : Gestion des prairies alluviales

Le groupe de travail fixe les points suivants :

- taux maximal de chargement des prairies pâturées : 1,4 UGB / ha
- limitation de la fertilisation azotée à 95 UN / ha / an
- absence d'intervention de fauche et de pâturage jusqu'au 15 juin

M. DEPIS-FORT précise que la mise au pré au 15 juin est très tardive pour l'élevage de production viande ; elle est normalement réalisée vers mars-avril.

Les coûts unitaires estimatifs sont les suivants :

- Limitation de la fertilisation : 109 €/ha/an pour une fertilisation azotée maximale de 95 UN/ha/an
- Absence totale de fertilisation : 228 €/ha/an [76€ (engagement de base) + 17 € (enregistrement des pratiques) + 135 € (absence fertilisation)]
- Retard de fauche : 227 €/ha/an [76€ (engagement de base) + 17 € (enregistrement des pratiques) + 134 € (retard de fauche)]
- Retard de pâturage : 163 €/ha/an [76€ (engagement de base) + 17 € (enregistrement des pratiques) + 70 € (retard de pâturage)]

Action 3 : Développement de dispositifs enherbés

Le groupe de travail fixe les points suivants :

- taux maximal de chargement des prairies pâturées : 1,4 UGB / ha
- absence de fauche et de pâturage jusqu'au 15 juin.

Quelques précisions sont apportées à la demande du groupe de travail :

- les bandes enherbées actuelles peuvent être prises en compte dans le cadre de cette mesure. Le montant du financement accordé (dans le cadre des MAEt) correspond alors à la superficie enherbée au-delà des 5 m réglementaires (complément de 5 m minimum).
- Il est possible de cumuler cette mesure avec le retard de fauche ou de pâturage (cf. action précédente).

- Cette mesure doit obligatoirement être cumulée avec la mesure « absence totale de fertilisation » lorsque la bande enherbée longe un cours d'eau, fossés, mares et plans d'eau.

Le coût unitaire estimatif est le suivant :

Création et entretien : 128 € / ha / an + absence totale de fertilisation : 135 €/ha/an soit 263 €/ha/an

Action 4 : Plantation et entretien de haies

Le groupe de travail estime que les plantations avec un plant au mètre sont trop serrées, un dépérissement de certains arbres est observé au bout de 5 ans. Il faut plutôt les espacer d'1,50 m.

Il est précisé que les déchets de coupe peuvent être broyés sur place.

Le coût unitaire de l'action est valable sur la durée du contrat. Cette aide n'est pas cumulable avec celle de la région pour la plantation de haies.

Action 5 : Conservation, entretien et création de frênes têtards

Pour la création d'un têtard, il est préférable de démarrer la coupe de la tige entre 2 et 3 m au lieu de 1,50 - 2 m.

Les résidus de taille peuvent être broyés sur place.

Action 6 : Gestion des pelouses calcicoles et des formations à genévriers

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Cette action est en cohérence avec les mesures proposées dans le cadre du DOCOB du site Natura 2000 des coteaux du Montmorélien. Les orchidées patrimoniales fleurissent toutes avant le mois de juillet.

Action 7 : Extension du périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble du réseau hydrographique

Le groupe de travail ne voit d'opposition à cette action.

Action 8 : Information de la population sur les richesses naturelles du site

Le groupe de travail trouve cette action intéressante ; elle est à réaliser en priorité. Il est émis l'idée de réalisation d'un site internet permettant la diffusion des informations sur les sites Natura 2000 à l'échelle du département.

En conclusion, le groupe de travail approuve les mesures proposées et considère qu'elles peuvent être intégrées dans le DOCOB en prenant en compte les remarques et suggestions émises en cours de discussion.

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 3 : Définition des actions

Groupe de travail « Agriculture – Tude aval »

Compte-rendu de la réunion du 16 Décembre 2008 à Montboyer

Participants :

- Michel DUBREUIL – Maire de Montboyer
- Michel DUBREUIL – Président de la Communauté de Communes de Chalais
- Joël MOTY – Adjoint au maire de Chalais
- Joël MOTY – Agriculteur (Chalais)
- André GUETTE – Agriculteur (Orival)
- Christian MONTIGNAND – Agriculteur (Bellon)
- Serge LAURENT – Agriculteur (Orival)
- Christian BOURDIER – Chambre d’Agriculture de la Charente
- Hervé DELMAS – Chambre d’Agriculture de la Charente
- Marie-Christine ETIENVRE – DDAF Charente
- Bernard BARREAU – Fédération Départementale des Chasseurs de Charente
- Christian LUCAS – Retraité (Montboyer)
- Christèle DEPIERRIS - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT – Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND – DIREN Poitou-Charentes
- Muriel ENIQUE – Présidente de l’association de promotion du Veau de Chalais
- Charente Nature

RAPPEL DES ENJEUX ET PRESENTATION DES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Magali SCHOUVERT rappelle les étapes de constitution du DOCOB et précise l’état d’avancement de la démarche. Les objectifs de gestion identifiés lors des précédents groupes de travail et validés en comité de pilotage du 11 juillet 2008 sont rappelés.

Les différents outils disponibles pour la mise en œuvre des mesures de gestion sont présentés : charte Natura 2000, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 Forestier et MAEt.

M. DUBREUIL précise que la Communauté de Communes de Chalais, par le biais de son journal, peut relayer l’information concernant Natura 2000.

DEFINITION DES ACTIONS

Magali SCHOUVERT présente fiche par fiche les actions proposées en matière de gestion agricole et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Action 1 : Maintien des prairies alluviales existantes

M. BOURDIER et M. DELMAS soulignent le difficile maintien de l'activité d'élevage, du fait :

- de l'occurrence des maladies (fièvre catarrhale dernièrement),
- des difficultés de mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Le groupe de travail s'accorde néanmoins à dire qu'il est intéressant de proposer des mesures pour les éleveurs qui parviendront à se maintenir.

Action 2 : Gestion des prairies alluviales

Le groupe de travail discute les points suivants :

- taux maximal de chargement des prairies pâturées : 1,4 UGB / ha
- limitation de la fertilisation azotée à 95 UN / ha / an
- absence d'intervention de fauche et de pâturage jusqu'au 5 juin ; MM GUETTE, LAURENT et MONTIGAUD souhaite avancer cette date au 25 mai. Néanmoins, le minimum biologique est fixé à un retard au 15 juin ; avant, l'action ne détiendrait aucun intérêt biologique. Par ailleurs, le groupe de travail amont est en accord avec cette date. Elle permet un retard de fauche de 30 jours environ, correspondant à une compensation financière notable.

Les coûts unitaires estimatifs sont les suivants :

- Limitation de la fertilisation : 109 €/ha/an pour une fertilisation azotée maximale de 95 UN/ha/an
- Absence totale de fertilisation : 228 €/ha/an [76€ (engagement de base) + 17 € (enregistrement des pratiques) + 135 € (absence fertilisation)]
- Retard de fauche : 227 €/ha/an [76€ (engagement de base) + 17 € (enregistrement des pratiques) + 134 € (retard de fauche)]
- Retard de pâturage : 163 € /ha/an [76€ (engagement de base) + 17 € (enregistrement des pratiques) + 70 € (retard de pâturage)]

Action 3 : Développement de dispositifs enherbés

Le groupe de travail discute les points suivants :

- taux maximal de chargement des prairies pâturées : 1,4 UGB / ha
- absence de fauche et de pâturage jusqu'au 15 juin.

Quelques précisions sont apportées à la demande du groupe de travail :

- les bandes enherbées actuelles peuvent être prises en compte dans le cadre de cette mesure. Le montant du financement accordé (dans le cadre des MAEt) correspond alors à la superficie enherbée au-delà des 5 m réglementaires (complément de 5 m minimum).
- Il est possible de cumuler cette mesure avec le retard de fauche ou de pâturage (cf. action précédente).
- Cette mesure doit obligatoirement être cumulée avec la mesure « absence totale de fertilisation » lorsque la bande enherbée longe un cours d'eau, fossés, mares et plans d'eau.

Le coût unitaire estimatif est le suivant :

Création et entretien : 128 € / ha / an + absence totale de fertilisation : 135 €/ha/an soit 263 €/ha/an

Action 4 : Plantation et entretien de haies

Le groupe de travail estime que les plantations avec un plant au mètre sont trop serrées, un dépérissement de certains arbres est observé au bout de 5 ans. Il faut plutôt les espacer d'1,50 m.

Il est précisé que les déchets de coupe peuvent être broyés sur place.

Le coût unitaire de l'action est valable sur la durée du contrat. Cette aide n'est pas cumulable avec celle de la région pour la plantation de haies.

Action 5 : Conservation, entretien et création de frênes têtards

Pour la création d'un têtard, il est préférable de démarrer la coupe de la tige entre 2 et 3 m au lieu de 1,50 - 2 m.

Les résidus de taille peuvent être broyés sur place.

Action 6 : Gestion des pelouses calcicoles et des formations à genévriers

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Cette action est en cohérence avec les mesures proposées dans le cadre du DOCOB du site Natura 2000 des coteaux du Montmorélien. Les orchidées patrimoniales fleurissent toutes avant le mois de juillet.

Action 7 : Extension du périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble du réseau hydrographique

Le groupe de travail ne voit d'opposition à cette action. M. BOURDIER doute cependant de son intérêt. M. GUETTE, M. LAURENT et M. MONTIGAUD ne souhaitent pas l'extension du périmètre. La décision finale sera prise par le Préfet après consultation des communes.

Action 8 : Information de la population sur les richesses naturelles du site

M. BOURDIER estime qu'il est important de réaliser une information auprès des propriétaires riverains afin d'éviter les erreurs commises par simple méconnaissance des sensibilités du secteur.

Le groupe de travail trouve cette action intéressante ; elle est à réaliser en priorité. Il est émis l'idée de réalisation d'un site internet permettant la diffusion des informations sur les sites Natura 2000 à l'échelle du département.

Les membres du groupe de travail indiquent que les propriétaires auraient dû être convoqués pour ce type de réunion. Néanmoins, au vu de la taille importante du site, une convocation individuelle de chaque propriétaire n'était pas réaliste. Une annonce a été publiée dans la presse locale en prévision de ces réunions. Il est en outre rappelé que les municipalités, systématiquement associées à la démarche, constituent le principal pôle relais de l'information à transmettre aux administrés.

En conclusion, le groupe de travail approuve les mesures proposées et considère qu'elles peuvent être intégrées dans le DOCOB en prenant en compte les remarques et suggestions émises en cours de discussion.

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 3 : Définition des actions

Groupe de travail « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques – Tude amont »

Compte-rendu de la réunion du 9 Décembre 2008 à Montmoreau Saint Cybard

Participants :

- Daniel VINET - Maire de Montmoreau-Saint-Cybard
- Christian DEPIS-FORT - Conseiller municipal de Juignac
- Christian DEPIS-FORT - Communauté de communes du Montmorélien
- Marc COURRET - Conseiller municipal de Saint Laurent de Belzagot
- Marc COURRET - Délégué au SIAH Tude
- Christian BOURDIER - Chambre d'Agriculture de la Charente
- Hervé DELMAS - Chambre d'Agriculture de la Charente
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF de Charente
- Jean-Marie DUPERRAY - Syndicat des irrigants de Charente
- Jean-Claude CAILLON - CAC 16 - Saint Amand de Montmoreau
- Bernard BOMMECAZE - Association des piégeurs agréés de Charente (APAC)
- Sébastien FOURNIER - Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- Maxime JOUHANNAUD - Stagiaire ONEMA
- Olivier COUTEAU - ONEMA
- Philippe MENARD - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Guillaume CHANET - Animateur GRAP Poitou-Charentes (DDAF-SRPV)
- Delphine ESPALIEU - Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Joëlle VIGIER - DDASS Charente
- Magali PASCAUD - Fédération de pêche de Charente
- Sylvain GIROD - ONCFS délégation de Charente
- Nathalie BAUDRY - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)
- SNCF - Direction Régionale Poitou-Charentes Aquitaine - service environnement
- Charente Nature

RAPPEL DES ENJEUX ET PRESENTATION DES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Magali SCHOUVERT rappelle les étapes de constitution du DOCOB et précise l'état d'avancement de la démarche. Les objectifs de gestion identifiés lors des précédents groupes de travail et validés en comité de pilotage du 11 juillet 2008 sont rappelés.

Les différents outils disponibles pour la mise en œuvre des mesures de gestion sont présentés : charte Natura 2000, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 Forestier et MAEt.

M. BOURDIER souligne les difficultés liées à la mise en œuvre des MAEt : en cultures, les compensations sont insuffisantes, en prairies, l'élevage est confronté aux maladies et à l'obligation de mise aux normes des bâtiments.

DEFINITION DES ACTIONS

Magali SCHOUVERT présente fiche par fiche les actions proposées en matière de gestion de l'eau et recueille les avis et remarques du groupe de travail. Il est précisé que certaines fiches ne sont pas spécifiques à Natura 2000. Elles s'inscrivent dans le cadre d'autres programmes et sont rappelées ici car elles concourent au même objectif que Natura 2000.

Action A1 : Mise en œuvre du plan de gestion des étiages du bassin Isle / Dronne

M. BOURDIER précise qu'à partir de 2010, un organisme unique sera chargé de la gestion de l'eau.

Sont précisés les éléments fournis par N. BAUDRY (EPIDOR) et G. PANNETIER (SIAH Tude) à ce sujet, lors du groupe de travail « gestion de l'eau et des milieux aquatiques – Tude Aval » :

Mme BAUDRY expose les grandes lignes du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Isle - Dronne:

- PGE mis en œuvre depuis 2005, avec des objectifs jusqu'en 2010*
- Objectifs : retrouver un équilibre ressource / prélèvements d'eau, baisse du volume des prélèvements afin de respecter le Débit Objectif d'Etiage (DOE) et le Débit de Crise (DCR) sur le bassin Isle - Dronne, économies d'eau notamment la plantation de cultures moins consommatrices d'eau, aides à la réalisation de retenues de substitution, meilleure gestion des assolements, restauration / maintien des zones humides.*

2014 est la date limite de dépôts de dossier de création de ressources de substitution par remplissage hivernal. Les projets collectifs sont favorisés.

Concernant la ressource en eaux, M. PANNETIER précise que la Tude est marquée par un enfoncement de son lit mineur, ce qui limite la recharge de la nappe alluviale. Une étude hydro-géomorphologique sera prochainement lancée par le SIAH à ce sujet.

Action A2 : Elaboration et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle / Dronne

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Sont précisés les éléments fournis par N. BAUDRY (EPIDOR) à ce sujet, lors du groupe de travail « gestion de l'eau et des milieux aquatiques – Tude Aval » :

Mme BAUDRY précise la démarche de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : phase d'émergence du projet de SAGE « Isle-Dronne » en 2006, il est prévu une saisie du Préfet courant 2009. Ce document vise la mise en cohérence de toutes les actions en faveur de la gestion de la ressource en eau.

Action A3 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la pollution aux produits phytosanitaires et aux fertilisants

M. BOURDIER indique que le GRAP réalise des actions de communication sur l'usage des produits phytosanitaires. La Tude ne figure pas dans les zones prioritaires de l'Agence de l'Eau pour l'application du Plan Végétal Environnemental.

La mise en œuvre d'un PAT (Plan d'Action Territorial) en vue de la réduction des produits phytosanitaires et des fertilisants n'est pas possible tant que le bassin Tude n'est pas identifié comme zone prioritaire vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires. Des aides à l'investissement peuvent néanmoins être demandées dans le cadre du Plan Végétal Environnemental (hors financement de l'Agence de l'Eau).

Action A4 : Application de l'accord cadre entr RFF, la SNCF et l'Etat concernant la réduction

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Sont précisés les éléments fournis par M. DELAVault et Mme DURAND (SNCF) à ce sujet, lors du groupe de travail « gestion de l'eau et des milieux aquatiques – Tude Aval » :

La SNCF dispose de plusieurs moyens d'entretien de la voie :

- trains déssherbeurs à grand rendement (nationaux), sans maîtrise locale, fréquence de passage : 2 fois par an*
- trains déssherbeurs régionaux*
- traitement d'appoint réalisé localement par des agents*

Les possibilités de réduction des quantités de produits phytosanitaires peuvent être réalisées au niveau local (traitement mécanique plutôt que chimique) et au niveau régional (optimisation des modalités de traitement en fonction des zones sensibles identifiées). Au niveau national, il est plus difficile d'adapter les traitements, même si cela est possible, grâce notamment à l'informatisation des trains déssherbeurs.

La SNCF est dans l'obligation d'entretenir les voies pour des raisons de sécurité, surtout lorsque la ligne est très fréquentée, ce qui est le cas ici.

Action A5 : Restauration de micro-zones humides dans le lit majeur de la Tude et de ses affluents

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Action A6 : Restauration et aménagement d'anciens bras morts de cours d'eau

M. FOURNIER précise qu'il est préférable de privilégier la voie contractuelle plutôt que l'acquisition des parcelles.

Action A7 : Restauration et entretien de la végétation rivulaire selon des méthodes favorables à la biodiversité

M. DEPIS-FORT précise que la date de non intervention des travaux est à homogénéiser avec les autres actions, soit : pas de travaux du 15 février au 1^{er} septembre.

M. FOURNIER souligne qu'il est important de s'assurer que les plantations ne soient pas faites au détriment des habitats ouverts d'intérêt communautaire (ex. mégaphorbiaie).

Sont précisés les éléments fournis par G. PANNETIER (SIAH Tude) à ce sujet, lors du groupe de travail « gestion de l'eau et des milieux aquatiques – Tude Aval » :

Le phytophthora touche principalement les aulnes localisés au plus près de l'eau. Le recépage des aulnes est réalisé en fonction de la classe de dépérissement à laquelle ils appartiennent.

La gestion de la ripisylve doit être réalisée de manière à maintenir des arbres de différentes classes d'âges. La largeur des plantations préconisées (5-10 m) semble élevée.

Il est important de prévoir une aide pour l'entretien de la ripisylve.

Par endroits, il n'est pas utile de planter. Laisser évoluer librement la végétation des berges permet à certaines essences (frênes notamment) ne se développer naturellement ; seule une action d'entretien serait alors à prévoir.

Action A8 : Conserver les berges et gérer de manière douce les atterrissements

M. VINET indique qu'un atterrissement important est présent au niveau du pont du bourg de Montmorau ; il provoque des érosions des berges consommatrices d'espaces agricoles.

Action A9 : Extension du territoire de compétences du SIAH de la Tude

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Au groupe de travail Tude – aval, G. PANNETIER (SIAH Tude) précisait que cette action était en cours de réflexion au sein du SIAH ; elle pourrait déboucher en 2009 - 2010.

Action B1 : Extension du périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble du réseau hydrographique

M. BOURDIER précise que les communes intégrées dans un second temps, du fait de l'extension du site, ne sont pas associées à la démarche de réflexion du DOCOB. Il est précisé que les problématiques des communes voisines sont proches de celles des communes déjà concernées par le site Natura 2000.

Dans un secteur en site Natura 2000, les projets nouveaux doivent faire l'objet d'un dossier d'évaluation des incidences. La réalisation de ce dossier est néanmoins facilitée par l'existence du DOCOB (Document d'objectifs Natura 2000).

Action B2 : Maintien des plans d'eau favorables à la cistude d'Europe

Une bande de 10 m de non utilisation de pesticides (moyennant le respect de la ZNT des produits utilisés) à proximité d'une mare favorable à la cistude d'Europe peut être suffisante pour la conservation de l'espèce.

Action B3 : Maintien des habitats favorables au sonneur à ventre jaune

Les ornières et mares temporaires sont deux habitats très favorables à cette espèce.

Action B4 : Réduction de la mortalité du vison d'Europe et de la loutre par collisions routières

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Il est précisé que l'équipement d'ouvrages existants en dispositifs favorisant le passage du vison d'Europe (banquettes par exemple) peut être financé dans le cadre de Natura 2000 (aides directes).

Action B5 : Réduction des causes de mortalité du vison d'Europe et de la loutre lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles

Le groupe de travail précise qu'il est difficile de connaître le recensement exhaustif des prises (sources d'informations diverses : APAC, DDAF, FDGDEON...) entraînant une connaissance difficile de l'état des populations des espèces classées nuisibles,

La DSV a réalisé un recensement des élevages avicoles.

Action B6 : Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

M. FOURNIER précise qu'il vaut mieux interdire plutôt que limiter le traitement chimique pour l'éradication de la jussie.

En conclusion, le groupe de travail approuve les mesures proposées et considère qu'elles peuvent être intégrées dans le DOCOB en prenant en compte les remarques et suggestions émises en cours de discussion.

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 3 : Définition des actions

Groupe de travail « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques – Tude aval »

Compte-rendu de la réunion du 9 Décembre 2008 à Médillac

Participants :

- Michel DUBREUIL - Maire de Montboyer
- Michel DUBREUIL - Président de la Communautés de Communes de Chalais
- Régis PACAUD - Propriétaire riverain de la Tude
- Jacques TORNIER - Contrôleur au Conseil Général de Charente
- Daniel LAROCHE - AAPPMA de Chalais
- Gaël PANNETIER - SIAH de la Tude
- Bernard BARREAU - Fédération des chasseurs de Charente
- Sylvain GIROD - ONCFS délégation de Charente
- Marie-Christine ETIENVRE - DDAF de Charente
- Olivier COUTEAU - ONEMA délégation de Charente
- Magali PASCAUD - Fédération de pêche de Charente
- Nathalie BAUDRY - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)
- Bernard BOMMECAZE - Association des piégeurs agréés de Charente (APAC)
- Benjamin DELAVault - SNCF, EVEN Poitou-Charentes - Correspondant environnement
- Alice DURAND - SNCF - Direction Régionale Poitou-Charentes Aquitaine - Coordinatrice Régionale Environnement
- Philippe MENARD - Atelier BKM
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
 - Guillaume CHANET - Animateur GRAP Poitou-Charentes (DDAF-SRPV)
 - Delphine ESPALIEU - Agence de l'Eau Adour-Garonne
 - Joëlle VIGIER - DDASS Charente
 - CREN du Poitou-Charentes
 - Charente Nature
-

RAPPEL DES ENJEUX ET PRESENTATION DES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Magali SCHOUVERT rappelle les étapes de constitution du DOCOB et précise l'état d'avancement de la démarche. Les objectifs de gestion identifiés lors des précédents groupes de travail et validés en comité de pilotage du 11 juillet 2008 sont rappelés.

Les différents outils disponibles pour la mise en œuvre des mesures de gestion sont présentés : charte Natura 2000, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 Forestier et MAEt.

DEFINITION DES ACTIONS

Magali SCHOUVERT présente fiche par fiche les actions proposées en matière de gestion de l'eau et recueille les avis et remarques du groupe de travail. Il est précisé que certaines fiches ne sont pas spécifiques à Natura 2000. Elles s'inscrivent dans le cadre d'autres programmes et sont rappelées ici car elles concourent au même objectif que Natura 2000.

Action A1 : Mise en œuvre du plan de gestion des étiages du bassin Isle / Dronne

Mme BAUDRY expose les grandes lignes du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Isle - Dronne:

- PGE mis en œuvre depuis 2005, avec des objectifs jusqu'en 2010
- Objectifs : retrouver un équilibre ressource / prélèvements d'eau, baisse du volume des prélèvements afin de respecter le Débit Objectif d'Etiage (DOE) et le Débit de Crise (DCR) sur le bassin Isle - Dronne, économies d'eau notamment la plantation de cultures moins consommatrices d'eau, aides à la réalisation de retenues de substitution, meilleure gestion des assolements, restauration / maintien des zones humides .

2014 est la date limite de dépôts de dossier de création de ressources de substitution par remplissage hivernal. Les projets collectifs sont favorisés.

Concernant la ressource en eaux, M. PANNETIER précise que la Tude est marquée par un enfoncement de son lit mineur, ce qui limite la recharge de la nappe alluviale. Une étude hydro-géomorphologique sera prochainement lancée par le SIAH à ce sujet.

Action A2 : Elaboration et mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Isle / Dronne

Mme BAUDRY précise la démarche de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : phase d'émergence du projet de SAGE « Isle-Dronne » en 2006, il est prévu une saisie du Préfet courant 2009. Ce document vise la mise en cohérence de toutes les actions en faveur de la gestion de la ressource en eau.

Action A3 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de réduction de la pollution aux produits phytosanitaires et aux fertilisants

M. COUTEAU s'interroge sur le fait que le bassin de la Tude n'ait pas été identifié comme zone sensible vis-à-vis des nitrates, alors qu'une problématique nitrates existe bien sur le bassin.

M. DUBREUIL indique que les petites collectivités locales ne disposent plus d'aides de l'Etat pour les travaux d'assainissement.

La mise en œuvre d'un PAT (Plan d'Action Territorial) en vue de la réduction des produits phytosanitaires et des fertilisants n'est pas possible tant que le bassin Tude n'est pas identifié comme zone prioritaire vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires. Des aides à l'investissement peuvent néanmoins être demandées dans le cadre du Plan Végétal Environnemental (hors financement de l'Agence de l'Eau).

Action A4 : Application de l'accord cadre entr RFF, la SNCF et l'Etat concernant la réduction

M. DELAVAUULT et Mme DURAND apportent quelques précisions sur les modalités d'entretien de la voie réalisé de la SNCF :

La SNCF dispose de plusieurs moyens d'entretien de la voie :

- trains désherbeurs à grand rendement (nationaux), sans maîtrise locale, fréquence de passage : 2 fois par an
- trains désherbeurs régionaux
- traitement d'appoint réalisé localement par des agents

Les possibilités de réduction des quantités de produits phytosanitaires peuvent être réalisées au niveau local (traitement mécanique plutôt que chimique) et au niveau régional (optimisation des modalités de traitement en fonction des zones sensibles identifiées). Au niveau national, il est plus difficile d'adapter les traitements, même si cela est possible, grâce notamment à l'informatisation des trains désherbeurs.

La SNCF est dans l'obligation d'entretenir les voies pour des raisons de sécurité, surtout lorsque la ligne est très fréquentée, ce qui est le cas ici.

Action A5 : Restauration de micro-zones humides dans le lit majeur de la Tude et de ses affluents

M. LAROCHE précise que cette mesure est intéressante pour la reproduction du brochet.

EPIDOR réalise actuellement une cartographie des zones humides du bassin de la Dordogne dont la Tude fait partie.

EPIDOR, des collectivités locales, peuvent se porter acquéreurs de ces zones humides.

M. COUTEAU précise que si la création de ces zones humides passe par la mise en place de seuils (ou autres ouvrages hydrauliques) il est nécessaire de s'assurer que ceux-ci ne font pas obstacle à la migration des poissons.

Action A6 : Restauration et aménagement d'anciens bras morts de cours d'eau

Mme BAUDRY précise que le curage est à éviter dans la mesure du possible, plutôt favoriser le désenvasement doux.

M. PANNETIER précise qu'il y a potentiellement quelques kilomètres d'anciens bras pouvant être restaurés.

Action A7 : Restauration et entretien de la végétation rivulaire selon des méthodes favorables à la biodiversité

M. PANNETIER précise que le phytophthora touche principalement les aulnes localisés au plus près de l'eau. Le recépage des aulnes est réalisé en fonction de la classe de dépérissement à laquelle ils appartiennent.

La gestion de la ripisylve doit être réalisée de manière à maintenir des arbres de différentes classes d'âges.

La largeur des plantations préconisées (5-10 m) semble élevée.

Il est important de prévoir une aide pour l'entretien de la ripisylve.

Par endroits, il n'est pas utile de planter. Laisser évoluer librement la végétation des berges permet à certaines essences (frênes notamment) ne se développer naturellement ; seule une action d'entretien serait alors à prévoir.

Action A8 : Conserver les berges et gérer de manière douce les atterrissements

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Action A9 : Extension du territoire de compétences du SIAH de la Tude

Cette action est en cours de réflexion au sein du SIAH ; elle pourrait déboucher en 2009 - 2010.

Action B1 : Extension du périmètre du site Natura 2000 à l'ensemble du réseau hydrographique

Cette action semble cohérente pour le groupe de travail.

Actions B2 & B3 : Maintien des habitats favorables à la cistude d'Europe et au sonneur à ventre jaune

Une bande de 10 m de non utilisation de pesticides (moyennant le respect de la ZNT des produits utilisés) à proximité d'une mare favorable à la cistude d'Europe peut être suffisante pour la conservation de l'espèce.

Le groupe de travail n'a aucune remarque supplémentaire concernant cette action.

Action B4 : Réduction de la mortalité du vison d'Europe et de la loutre par collisions routières

Le groupe de travail n'a aucune remarque concernant cette action.

Il est précisé que l'équipement d'ouvrages existants en dispositifs favorisant le passage du vison d'Europe (banquettes par exemple) peut être financé dans le cadre de Natura 2000 (aides directes).

Action B5 : Réduction des causes de mortalité du vison d'Europe et de la loutre lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles

Le groupe de travail précise que l'équipement des cages de trappes permettant la fuite du vison entraîne un surcout à l'achat.

Le nombre de cages mises à disposition des piégeurs est suffisant à l'heure. Il peut néanmoins être prévu un renouvellement de celles-ci.

La lutte est bien coordonnée entre les deux GDEON actifs sur la Tude.

Les points soulevés par le groupe de travail sont :

- Un recensement non homogène des prises (sources diverses : APAC, DDAF, FDGDEON...) entraînant une connaissance difficile de l'état des populations des espèces classées nuisibles,
- La nécessité de poursuivre la formation des piégeurs,
- Mener des actions afin de remobiliser les piégeurs.

Action B6 : Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
--

L'observatoire départemental des plantes envahissantes (Conseil Général de Charente) a réalisé une action d'information auprès des élus à ce sujet : plaquette d'information.

Il y a eu une campagne d'arrachage de la jussie sur la Tude menée par le SIAH, en amont de la confluence avec la Dronne. La plante n'est pour le moment plus observée dans la vallée.

La Fédération de pêche précise que le seul moyen d'action sur les écrevisses exotiques est la pêche intensive. Des campagnes collectives de pêche peuvent être organisées.

Les écrevisses exotiques se sont fortement développées lors des étiages sévères des années 2003-2004-2005.

En conclusion, le groupe de travail approuve les mesures proposées ; elles peuvent être intégrées dans le DOCOB en prenant en compte les remarques et suggestions émises en cours de discussion.

Site Natura 2000

« Vallée de la Tude et ses principaux affluents »

Phase 3 : Définition des actions

Groupe de travail "Forêt"

Compte-rendu de la réunion du 1^{er} Décembre 2008 à Bellon

Participants :

- Jean-Claude CAILLON - Adjoint au maire de Saint Amand de Montmoreau
- Christian DEPIS-FORT - Conseiller municipal de Juignac
- Christian DEPIS-FORT - Communauté de Communes du Montmorélien
- Yves DUPUY - Commune de Bors de Montmoreau
- Joël JARNY - Adjoint au maire de Bellon
- Pierre LANDRÉ - Syndicat des Forestiers Privés de Charente
- André THILLOU - Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne de la Charente
- Jean-Michel MOUNIER - Association pour le développement de la forêt du Sud Charente
- Jean-Marie GARON - ASL de reboisement de Bors-de-Montmoreau
- Cécile CHALAND - Fédération des Chasseurs de Charente
- Bernard BARREAU - Fédération des Chasseurs de Charente
- Bernard BARREAU - Propriétaire forestier
- Magali SCHOUVERT - Atelier BKM

Excusés :

- Yann ROLLAND - DIREN Poitou-Charentes
- Gaël PANNETIER - SIAH de la Tude
- CREN du Poitou-Charentes
- Charente Nature

RAPPEL DES ENJEUX ET PRESENTATION DES OUTILS DISPONIBLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Magali SCHOUVERT rappelle les étapes de constitution du DOCOB et précise l'état d'avancement de la démarche. Les objectifs de gestion identifiés lors des précédents groupes de travail et validés en comité de pilotage du 11 juillet 2008 sont rappelés.

Les différents outils disponibles pour la mise en œuvre des mesures de gestion sont présentés : charte Natura 2000, contrat Natura 2000, contrat Natura 2000 Forestier et MAEt.

M. LANDRÉ précise que la signature d'une charte Natura 2000 (en site Natura 2000) est un préalable indispensable à l'obtention des aides publiques en faveur de la gestion forestière.

DEFINITION DES ACTIONS

Magali SCHOUVERT présente fiche par fiche les actions proposées en matière de gestion forestière et recueille les avis et remarques du groupe de travail.

Action D1 : maintien des boisements alluviaux existants (hors peupleraies)

Dans le paragraphe « Description de l'action » :

- le groupe de travail propose de modifier la période défavorable aux travaux afin d'harmoniser avec les autres fiches : pas de travaux du 1^{er} mars au 15 juillet → pas de travaux du 15 février au 15 juillet.
- « Utilisation de produits phytocides interdite » remplacé par « pas d'utilisation de produits phytocides ».
- Définition du terme embâcle précisée : « obstruction du cours d'eau liée à la présence d'obstacles dans le lit mineur souvent provoquée par la chute d'arbres et de branches ».

Dans le paragraphe « Recommandations » :

- le groupe de travail propose de rajouter « possibilité de réaliser une plantation d'enrichissement » afin de privilégier la régénération des frênaies-ormaies et aulnaies-frênaies.
- La phrase « éviter les travaux au mois de février » n'a plus lieu d'être (cf. plus haut).

Dans la rubrique « Mise en œuvre et partenaires » :

- CRPF est remplacé par « organismes forestiers » ; de même sur toutes les autres fiches (pour cette rubrique).

Action D2 : Classement des boisements alluviaux et des haies dans les documents d'urbanisme

Cette action paraît intéressante pour la pérennisation des boisements de la vallée. M. LANDRÉ attire néanmoins l'attention du groupe de travail sur le caractère rigide du classement en EBC (Espace Boisé Classé) qui interdit de fait, toute demande de défrichement, contrairement aux autres types de classement (espace naturel ou espace boisé simple).

Action D3 : Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents au sein des boisements alluviaux

Dans le paragraphe « Conditions d'éligibilité » :

- « ormes » remplacés par « aulnes, »
- Précision du terme volume bois fort : volume estimé des troncs et branches jusqu'à un diamètre minimum de 7 cm.
- L'intérêt des arbres choisis sera validé par l'animateur du DOCOB.

Dans le paragraphe « Engagements non rémunérés » :

- Le groupe de travail souligne l'importance de l'information des intervenants et des sous-traitants, ainsi que l'identification à l'aide de peinture des arbres à préserver.
- Le dernier alinéa sera rédigé comme suit : « il est par ailleurs impératif de maintenir une distance entre les arbres morts et les zone fréquentées (route, piste, chemin, aire de travail ou de loisir, ...) d'au moins 50 m.

Coût unitaire de l'action (aide forfaitaire par arbre pour la durée du contrat ; versée une fois pour 30 ans) :

Chênes (sessile, pubescent, tauzin et pédonculé) : 90 €

Châtaignier : 70 €

Hêtre : 80 €

Feuillus précieux : 30 €

Autres feuillus à bois dur ou à bois tendre : 40 €

Le cumul pour l'ensemble des arbres conservés ne doit pas dépasser 2000 €.

Action D4 : Travaux d'irrégularisation des boisements alluviaux selon une logique non productive

Dans le paragraphe « Justification » :

- Précision du terme « surface terrière » : pour un peuplement donné, somme des sections des arbres mesurés à 1,30 m de hauteur.
- L'objectif est de favoriser des arbres de classes d'âges différents (hauteurs différentes).

Dans le paragraphe « Engagements rémunérés » :

- Les essences cibles de l'action sont : frênes, aulnes, chênes, ...

Quelles précisions sont apportées :

- Le bois peut être extrait ; la recette des bois est alors déduite du montant de l'aire versée.
- L'aide est accordée sur devis et payée sur facture. Les travaux sont ainsi financés à 100 % pour des montants plafonnés à 1500 €.

Action D5 : Création et entretien de mares forestières

Dans le paragraphe « Engagements rémunérés » :

- Le dégagement de la végétation dans le cadre de la restauration de la mare sera réalisé de manière sélective, en s'assurant du maintien de la ripisylve.

Dans le paragraphe « Engagements non rémunérés » :

- Respecter la zone de non traitement (ZNT) des produits phytocides utilisés, dans tous les cas, ne pas en utiliser dans une bande de 20 m autour de la mare.
- « ne pas valoriser les mares dans un objectif cynégétique » est remplacé par « ne pas aménager les abords de la mare ».

Action D6 : Gestion des peupleraies selon des pratiques favorables à la biodiversité

Dans le paragraphe « Description de l'action » :

- « pas de travail de la terre avant plantation » est remplacé par « pas de labours en plein ».
- Bandes boisées séparatrices des surfaces unitaires de peupliers, larges de 14 m minimum.
- Suppression de « réserver 30 % de la surface réellement plantée de peupliers pour être à vocation environnementale », les petites surfaces de peupliers présentes au sein de la vallée de la Tude ne justifient pas cette recommandation.
- Désherbage chimique limité à 2 m² autour du pied (et non 1 m²) ou sur 2 m de large (au lieu de 1 m).
- Respect de la zone de non traitement (ZNT) pour l'utilisation des fertilisants et des phytocides, dans tous les cas, pas d'épandage sur une bande de 10 m en bordure de cours d'eau.
- Exploitation en dehors de la période de reproduction de la faune (15 février au 15 juillet).
- Exploitation par terrain sec.
- « Obligation de remise en état des chemins » à rajouter

Action D7 : Conversion de peupleraies en frênaies-ormaies

Le paragraphe « Justification » est reformulé :

« La frênaie-ormaie détient une diversité biologique plus forte que les peupleraies. Après leur exploitation, il est envisageable de convertir certaines parcelles de peupleraies en frênaies-ormaies dans l'objectif d'une extension des habitats d'intérêt communautaire. »

Dans le paragraphe « Description de l'action » :

- Les dégagements successifs viseront à favoriser les essences de bois durs caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire privilégiés (chênes, frênes, aulnes, ...).
- Deuxième alinéa : suppression de « de provenance locale », remplacé par « des essences autochtones ».
- L'engagement au maintien de 350 tiges à la fin contrat est un minimum.
- « les rejets de souche de peupliers peuvent être limités en favorisant l'installation précoce et le maintien d'un sous-étage qui sera conservé lors de la coupe définitive » remplacé par : « les rejets de souche de peupliers peuvent être limités manuellement ».
- Pas de travaux du 15 février au 15 juillet.

Action D8 : Conversion de peupleraies en prairies naturelles ou en mégaphorbiaies

Le groupe de travail estime que cette action est irréalisable et non justifiée au sein de la vallée de la Tude où la superficie des peupleraies est faible. Cette fiche est donc supprimée.

Action D9 : Création ou rétablissement de clairières dans les boisements acidiphiles collinaires

Dans le paragraphe « engagements non rémunérés » :

- « Ne pas valoriser les clairières dans un objectif cynégétique » est supprimé et remplacé par « ne pas aménager les abords des clairières »

Le groupe de travail souligne que les ouvertures de clairières sont limitées dans les boisements subventionnés. De petites superficies de landes n'entraînent néanmoins pas de remise en cause de la subvention.

Action D10 : Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents au sein des boisements acidiphiles

Mêmes remarques que pour action D3. Les essences à favoriser sont les chênes pédonculés.

Le groupe de travail indique que des arbres sénescents sont déjà présents dans ce type de boisements.

Une mesure concernant la création de mares dans les boisements acidiphiles sera rajoutée.

Action E2 : Sensibilisation des propriétaires forestiers

Le groupe de travail souligne l'importance de cette action mais précise que la mobilisation des propriétaires est difficile.

Action A8 : Restauration et entretien de la végétation rivulaire de la Tude et de ses affluents selon des méthodes favorables à la biodiversité

L'action d'entretien de la ripisylve sera complétée par : rajeunissement et recépage des aulnes en fonction de leur classe de dépérissement.

Il est précisé que tous les coûts indiqués sont hors taxes. Lorsqu'elle incombe au contractant, la TVA est prise en charge dans le cadre de la compensation financière.

Action B3 : Gestion des mégaphorbiaies et magnocariçaies

Le montant de l'aide est accordé en fonction du coût réel (sur devis et factures).

Le coût est estimé entre 400 € et 4 000 € en fonction des conditions d'exportation des produits de fauche.

Action B4 : Gestion des landes humides et des landes mésophiles

Dans le paragraphe « Description de l'action » :

- Il est précisé : « Respect de la zone de non traitement (ZNT) pour l'utilisation des fertilisants et des phytocides, dans tous les cas, pas d'épandage sur une bande de 10 m en bordure de cours d'eau ».
- « ne pas valoriser les mares dans un objectif cynégétique » est remplacé par « ne pas aménager les abords de la mare ».

Le montant de l'aide est accordé en fonction du coût réel (sur devis et factures).

En conclusion, le groupe de travail approuve les mesures proposées à l'exception de l'action D8 qui est supprimée. Une action concernant la création et l'entretien de mares au sein des boisements acidiphiles sera rajoutée à la demande du groupe de travail.

A l'exception de la fiche A8, les actions peuvent être intégrées dans le DOCOB en prenant en compte les remarques et suggestions émises en cours de discussion.

LETTRE D'INFORMATION

Site Natura 2000 FR5400419 "La Vallée de la Tude"

La Directive Européenne « Habitats »

Conserver les habitats naturels, la flore, la faune, c'est le plus souvent soutenir les pratiques humaines (agricoles, forestières ou autres) qui, au fil du temps, ont façonné la diversité biologique des territoires. Le maintien de cette "biodiversité" est un facteur clé pour un développement durable et maîtrisé, particulièrement dans les zones rurales. Les habitats de la faune et de la flore doivent donc être préservés.

L'Union Européenne a donné aux états membres un objectif commun pour la protection des espèces et des habitats rares ou menacés en Europe en adoptant la Directive « Habitats » le 21 mai 1992. Cette directive se traduit concrètement par la constitution d'un réseau de sites « Natura 2000 » qui assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

La Directive « Habitats » cherche à concilier les exigences écologiques avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le territoire et avec les particularités régionales et locales. L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites des "sanctuaires de nature" où un règlement fixerait une fois pour toutes des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite.

Au contraire, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier. Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Le Document d'Objectifs Natura 2000

Dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des activités socio-économiques (production industrielle et artisanale, agriculture, sylviculture, tourisme, chasse, pêche, sports et loisirs, etc...), la France a opté pour la réalisation d'un Document d'Objectifs Natura 2000 sur chaque site.

En s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus, ce document doit proposer des mesures de gestion contractuelles assurant la conservation des intérêts écologiques et le développement durable des activités en place.

Le Document d'Objectifs sera réalisé par le bureau d'études BKM ; il se découlera en plusieurs phases :

- Phase 1 - Réalisation d'un diagnostic du site : inventaires biologiques, description des activités économiques, détermination de l'état de conservation des habitats et des espèces présentes,
- Phase 2 - Définition des objectifs : des groupes de travail par secteur géographique et par thème seront mis en place pour définir les objectifs visant à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaires présents sur le site.
- Phase 3 - Définition des mesures : des groupes de travail seront réunis par thème et par secteur géographique pour définir les actions visant à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaires présents sur le site.

Chaque phase sera validée par le comité local de pilotage. Le Document d'Objectifs, une fois approuvé par le Préfet constituera une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

Présentation du site de la Vallée de la Tude

Communes concernées :



Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors, Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial



Carte consultable au 1/100 000° sur le site de la DIREN : <http://www.diren-poitou-charentes.fr>

Le site Natura 2000 de la vallée de la Tude s'étend sur 1 557 ha et sur 21 communes du département de la Charente. Il comprend une partie de la haute vallée de la Tude et plusieurs affluents (la Grace, la Velonde,...) reposant sur des calcaires tendres du Crétacé. Le réseau hydrographique traverse un paysage ouvert façonné par l'agriculture.

D'après les données bibliographiques, le site abrite plusieurs habitats caractéristiques des petites rivières de plaines atlantiques sur terrains sédimentaires dont certains sont d'intérêt européen : forêts alluviales en bordure de cours d'eau, prairies humides, friches humides, herbiers aquatiques. Le site accueille également des espèces animales d'intérêt communautaire telles que la loutre, le vison d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris, l'écrevisse à pieds blancs...

La réalisation d'inventaires biologiques lors du diagnostic du Document d'Objectifs Natura 2000 permettra d'identifier précisément les habitats et les espèces présentes. Pour cela, des ingénieurs écologues du bureau d'études BKM se rendront sur le site du mois de juillet au mois d'octobre 2006 et au printemps 2007. Des réunions d'information seront réalisées à la fin du premier semestre 2007, afin de vous présenter les résultats de nos investigations et de vous donner des informations complémentaires sur la mise en œuvre de Natura 2000. Une phase de concertation sera ensuite lancée au deuxième semestre 2007 : des groupes de travail seront mis en œuvre pour définir les objectifs et les mesures de gestion qui vous seront ensuite proposées dans les contrats. Les groupes de travail seront ouverts à tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, élus, associations,...) et à toute personne souhaitant y participer.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous contacter :

**L'opérateur local chargé de l'élaboration
du Document d'Objectifs :**

 **BKM** atelier de paysage, écologie et acoustique

8, place Amédée Larrieu
33 000 BORDEAUX

Tel : 05.56.24.20.94 Fax : 05.56.98.80.61
bkm@wanadoo.fr

Chargé de mission coordonnateur : Philippe Ménard